



Comité de bassin

Séance plénière

3 mars 2022

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal	4
4. Liste de présence	47



Comité de bassin

Séance plénière

3 mars 2022

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin Séance plénière

**Jeudi 3 mars 2022
de 10h00 à 16h00**

Espace Saint-Euverte
9 boulevard Saint-Euverte
45000 Orléans

En présentiel uniquement

Ordre du jour

Pour délibération du CB : D

INSTANCES

1. Approbation des procès-verbaux des 7 octobre 2021 et 23 novembre 2021..... D
2. Élection au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne

PLANIFICATION

Troisième cycle de la Directive cadre sur l'eau D

- Approbation du Sdage 2022-2027 et des documents d'accompagnement
- Avis sur le programme de mesures 2022-2027
- Approbation de la déclaration environnementale

INONDATIONS

Avis sur projet de PAPI du bassin du Furan (Saint-Etienne Métropole) D

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Je vous dis ma joie et mon plaisir de vous retrouver en présentiel pour cette réunion extrêmement importante du comité de bassin. Il est vrai que ces derniers mois ont été difficiles pour tout le monde. Le comité de bassin était dans un moment déterminant pour ses compétences, à savoir la révision de notre Sdage. Nous pouvons nous féliciter d'avoir pu travailler dans ces conditions difficiles et d'être arrivés malgré tout à cette proposition qui vous sera faite dans quelques minutes.

Je voudrais d'abord remercier M. le Directeur qui nous accueille aujourd'hui dans cet établissement scolaire. C'est un très bel équipement qui est mis à notre disposition.

Je remercie également pour leur présence à nos côtés :

- Mme Engström, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne. je sais toute l'attention qu'elle porte sur nos sujets, je la remercie vraiment de nous accompagner dans ces moments ;
- Mme Irène Félix, première vice-présidente du comité de bassin ;
- M. le Directeur général de l'agence, ses services et les services de l'État, qui ont largement contribué à l'élaboration de la proposition de vote du Sdage.

Nous allons démarrer les travaux par l'approbation des deux procès-verbaux des deux dernières séances.

Ensuite, il nous faudra procéder à l'élection de nos représentants au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler aussi.

Puis, nous essayerons d'avoir une discussion d'ordre général sur le Sdage avec, je l'espère, un vote sur le document avant d'aller déjeuner de manière à nous permettre, en début d'après-midi, d'aborder la question du PAPI du bassin de Furan pour Saint-Étienne Métropole. C'est un dossier qui, je crois, a fait l'unanimité sur le terrain et qui ne devrait pas poser trop de difficultés.

Je préciserai tout à l'heure les conditions du débat du vote du Sdage. Sans plus attendre, je donne la parole à M. Gutton qui va nous expliquer les modalités suivant lesquelles notre comité de bassin va s'organiser.

M. GUTTON :

Je me joins au président pour reconnaître le plaisir de retrouver un amphithéâtre rempli sans avoir de visioconférence qui nous oblige à suivre à la fois la salle et l'écran. J'ai pu ainsi rencontrer, au moment du café, certains d'entre vous que nous n'avions pas encore eu l'occasion de rencontrer depuis l'installation du nouveau comité de bassin. Nous avons finalement un certain nombre de nouveaux membres dans la salle. Il s'agit donc de revenir à des façons assez pratiques de fonctionnement du vote.

M. Méry, vice-président du comité de bassin, est présent. Il a démissionné il y a quelques jours de son mandat de représentant de l'industrie au conseil d'administration. Il l'a déjà annoncé au moment de son élection à la vice-présidence du comité de bassin. Nous allons donc avoir à le remplacer au sein du conseil d'administration. Nous nous sommes dit qu'il suffirait de réunir le collège compétent pour faire cette élection. Or, notre règlement intérieur prévoit qu'il faut que nous ayons le quorum du comité de bassin.

Nous découvrons, chaque fois que nous relisons le règlement intérieur, des choses qui nous apparaissent un peu compliquées dans un monde où l'on veut simplifier les choses. Nous reviendrons vers vous pour faire des propositions de corrections du règlement intérieur. Nous avons donc lancé un appel à candidatures pour remplacer M. Méry, sachant qu'il faut que ce soit un représentant du collège des industriels au sein du collège des usagers économiques. M. Combémoré demande la parole.

M. COMBÉMORÉ :

Je suis candidat pour succéder à M. Méry en tant que représentant des industriels au conseil d'administration.

M. le président :

Dans un souci d'efficacité et de simplification, si le collège des industriels est favorable, je vous propose de valider la candidature. Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons donc la candidature de M. Combémoré à ce poste. Pour le collège des usagers économiques, qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Élection d'un représentant des industriels au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire- Bretagne (usagers économiques).*
- **M. Jean-Paul Combémoré est élu à l'unanimité.**

M. GUTTON :

Je rappelle le mode d'emploi des boîtiers. Vous avez, à votre arrivée, reçu un nombre de boîtiers correspondant au nombre de voix dont vous disposez en fonction des pouvoirs qui vous ont été confiés. Ces boîtiers sont d'un usage assez simple. Vous avez des touches. Pour le vote sur des documents, ce sera : touche 1 « avis favorable », touche 2 « avis défavorable » et touche 3 « abstention ». Les personnes qui voudraient ne pas participer au vote pourront nous l'indiquer.

Pour les votes nominatifs, nous pourrions aussi procéder avec les boîtiers si nous avons plusieurs candidatures. De la même façon, nous indiquerons derrière le nom de chaque candidat ou candidate le numéro sur lequel vous aurez à appuyer. Vous pouvez modifier votre vote jusqu'à ce que le président clôture le vote. Les résultats s'afficheront ensuite à l'écran.

Les votes sont totalement confidentiels. Il y aura 167 voix sur 198 membres du comité de bassin.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DES 7 OCTOBRE ET 23 NOVEMBRE 2021**

Point « Instances » n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Y a-t-il des observations sur les procès-verbaux du 7 octobre ou du 23 novembre ? Je vous propose, quand vous prenez la parole, de vous présenter, cela permet à tout le monde de bien situer les interventions. Puis, indiquez aussi le collège pour préciser l'appartenance dans le comité.

M. BOISNEAU :

Je suis dans le collège des acteurs économiques. Je représente les pêcheurs professionnels en eau douce. J'ai aussi le mandat aujourd'hui pour voter pour le compte des conchyliculteurs et de l'agriculture biologique.

J'ai une petite remarque à la page 16 du projet de procès-verbal de la séance du 23 novembre. J'avais fait un long exposé pour expliquer des problèmes de mesure de certains indicateurs, notamment l'eutrophisation. Un mot a dû être mal compris, ce que l'on peut concevoir. C'est au huitième paragraphe, dernière ligne. Il est écrit des « chlorophylles a ». En fait, les chlorophylles a ont été remplacées par de nouvelles gammes d'espèces qui sont les Cladophoras.

Les Cladophoras sont des algues vertes filamenteuses qui poussent dans le fond de la Loire, du Cher, de la Vienne et de l'Aune, qui font des tapis très denses d'algues, qui poussent très vite et qui se fragmentent. Dans l'eau, cela fait de la « neige » verte. Quand l'eau est transparente, cela piège l'azote et le phosphore. Il n'y a plus de chlorophylle a parce qu'elle est complètement filtrée dans le phytoplancton par des mollusques invasifs du Mékong.

M. le président :

Nous retenons la proposition de correction de M. Boisneau. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Je vous propose de passer à l'approbation des deux procès-verbaux.

- *Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 7 octobre et 23 novembre 2021.*
- **Adoptée à la majorité (154 avis favorables, 1 avis défavorable, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-19 du 3 mars 2022.

ÉLECTION AU COMITÉ DE GESTION DES RÉSERVOIRS DE NAUSSAC ET VILLEREST ET DES ÉTIAGES SÉVÈRES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point « Instances » n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Je vous propose de passer au point suivant, à savoir l'élection au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin. C'est un comité de gestion extrêmement important. Mme la Préfète aura l'occasion de s'exprimer à ce sujet.

M. GUTTON :

Nous avons déjà trois représentants des collectivités territoriales, à savoir M. Ferrand, Mme Rousset et M. PAGESSE. Il nous manque réglementairement un quatrième représentant ou représentante issu(e) du collège des collectivités territoriales et parlementaires. Nous avons eu l'occasion en commission territoriale Allier-Loire amont de revenir sur le fonctionnement des barrages et le rôle du comité. Nous allons faire des présentations également pour les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire puisque ces ouvrages intéressent tout le bassin de la Loire.

M. le président :

Nous avons eu une très belle présentation du sujet à Clermont-Ferrand.

M. GUTTON :

Nous pouvons remercier l'Établissement public Loire, dont le président est également présent, qui avait préparé ces exposés.

M. le président :

M. Ferrand, M. PAGESSE et Mme Rousset sont confirmés dans cette commission. Je vous propose la candidature de Mme Félix, présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose donc de voter pour la proposition de candidature de Mme Félix qui viendrait compléter la délégation du comité de bassin au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin. Encore une fois, il s'agit d'un comité extrêmement important, présidé par Mme la Préfète du bassin.

M. GUTTON :

Ne votent que les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales, sachant que certains membres d'autres collèges peuvent avoir un pouvoir issu du collège concerné. Ce sont uniquement les boîtiers bleus numérotés de 1 à 76. Ce collège compte 64 voix représentées aujourd'hui sur les 76 membres.

M. le président :

Je vous propose de clore le scrutin.

- *Élection d'un représentant des collectivités territoriales au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest (collège des parlementaires et des collectivités territoriales).*
- **Mme Irène Félix est élue à l'unanimité.**

SDAGE ET PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Point « Planification » n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous allons passer au cœur de notre ordre du jour, à savoir le vote du Sdage 2022-2027 accompagné des documents de programme de mesures et de déclaration environnementale.

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler l'ampleur du travail qui a été réalisé par les services, que ce soient les services de l'État ou de l'agence de l'eau, ainsi que l'investissement considérable des membres des commissions, tout particulièrement ceux de la commission Planification. Cela a été long et difficile. Quand nous voyons la masse de documents qu'il a fallu « digérer », nous nous rendons compte de la complexité de l'exercice. Ce n'était pas facile de communiquer sur un document aussi complexe. Néanmoins, c'est une difficulté qu'il a fallu aborder.

Je voudrais dire en introduction que nous ne réussons pas les uns contre les autres. Or, j'ai malheureusement la tristesse de constater que le sujet de l'« environnement » semble rimer avec « opposition ». Pourtant, s'il y a bien un sujet où nous allons devoir irrémédiablement trouver des solutions ensemble, c'est bien celui-là.

Aujourd'hui, nos économies, nos industries, nos agricultures, nos territoires ont plus que besoin d'une eau en quantité et en qualité. Imaginer des territoires en développement sans cette ressource essentielle n'est pas possible. Cette eau qui a été si abondante, nous sommes en train de découvrir que non seulement elle est vulnérable, mais que sa disponibilité va commencer à poser problème.

Évidemment, ces sujets amènent à parler de dérèglement climatique. J'ai eu l'occasion ces dernières semaines de parcourir un peu le haut bassin de la Loire, si je puis dire. Les choses sont assez simples finalement. Quand les prévisionnistes nous disent qu'en 2050, nous pourrions avoir - 30 % d'eau dans certaines parties du bassin de la Loire, c'est tout simplement parce qu'il ne neige plus, que la neige fond immédiatement et qu'il n'y a plus de soutien d'étiage. C'est aussi simple. Cela se réchauffe. Les températures augmentent, avec moins de neige la ressource en eau diminue.

Puis, je m'aperçois finalement que là où il y a moins d'eau, les problèmes de qualité d'eau sont encore plus exacerbés. En effet, moins il y a d'eau, moins il y a de dilution, plus il y a de tensions et plus il y a obligation de partager.

Comment imaginer, devant cette situation, que nous ferons les uns contre les autres ? Ce n'est pas possible. Nos territoires, où qu'ils se trouvent, ont besoin d'économie, d'aménagement et d'eau. J'entends partout, même en Bretagne qui était plutôt bien arrosée, qu'en période estivale et de tension, sur Rennes et Saint-Malo, on va souffrir. Or, c'est là que la Ville et la Métropole sont les plus fortes. Quelque part, c'est l'alimentation en eau potable des populations, le tourisme, l'attractivité économique et la capacité pour nos agriculteurs à produire qui vont être impactés.

Ainsi, le document que nous allons travailler, que nous allons proposer aux régions, aux départements, aux communes, aux intercommunalités, mais aussi à nos acteurs économiques, chambres consulaires, chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie, à nos

consommateurs, ce document ne peut pas ne pas parler de la situation et faire le constat que cela va être très dur, sinon nous passerions à côté du sujet.

Le comité de bassin est une instance toute particulière où nous avons l'État, les collectivités territoriales, les industriels, les agriculteurs, les associations de protection de l'environnement, les consommateurs, les pêcheurs... Sommes-nous capables de nous donner un chemin, de nous protéger de ce qui va arriver, de nous adapter à la situation ? Nous sommes aujourd'hui passés au stade de l'adaptation. Qui dit adaptation dit nouvelles solutions. Sans eau, il n'y a pas de développement.

Nous devons donc relever deux défis intimement liés, dont celui de la qualité qui est historique. Encore une fois, le Breton que je suis vous dit que quand on fait ensemble, on gagne. La Bretagne était la première région de France et d'Europe à rentrer dans les contentieux sur les nitrates. Elle est aujourd'hui la première région d'Europe à sortir des contentieux sur les nitrates parce que nous n'avons pas fait contre les agriculteurs. Nous avons fait avec les agriculteurs. C'est une leçon pour tout le monde. Nous ne ferons pas les uns sans les autres. Si nous ne nous mettons pas d'accord, comment cela se passera-t-il ? Nous donnerions l'image d'une institution avec une incapacité à trouver des consensus. Il faut donc que nous trouvions un chemin ensemble.

J'ai beaucoup entendu parler de complexité, de difficulté, etc. N'oublions surtout pas l'essentiel. Il s'agit de préserver ce bien vital, ce bien commun qu'est l'eau et demain, de le partager dans les meilleures conditions. Nous avons besoin, encore une fois, de tout le monde pour réussir.

C'est dans cet état d'esprit que nous devons aborder le vote du Sdage. Nous ne ferons pas les uns contre les autres. C'est notre capacité à faire ensemble qui est en jeu.

Je vais demander à M. Taufflieb, président de la commission Planification, de nous dire l'état et la manière dont nous avons abordé la consultation, puis les négociations de la consultation. Ensuite, le débat sera ouvert. J'ai proposé à chaque catégorie d'acteurs d'avoir des interventions concentrées. Surtout, évitons de rentrer dans le détail. Nous ne sommes pas là ce matin pour parler de la 7b2 ou de la 7b3. Nous sommes là pour parler du document qu'il faudra à un moment donné voter ou ne pas voter. Il faut que nous en restions là.

Je vous demanderai ensuite d'avoir des temps de parole les plus denses possible. Je n'ai pas envie de vous donner un timing précis d'intervention. Je vous fais confiance. Nous allons essayer de ne pas redire les choses. Je veux aussi que la parole soit libre, que chacun puisse s'exprimer. Si nous pouvions le faire par catégorie d'acteurs et de position – je sais que vous avez fait le travail –, cela facilitera la compréhension générale du sujet.

Mme la Préfète, vous avez la parole à tout moment. Vous pouvez intervenir dès à présent si vous le souhaitez pour ouvrir le débat. Après, nous aurons l'occasion de conclure tout le travail qui aura été présenté.

Mme ENGSTRÖM :

Bonjour à tous. M. le Président, M. le Sénateur, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, je vais faire une introduction peut-être plus longue que ce à quoi je vous ai habitués, tout simplement parce que l'enjeu le mérite.

Représenter l'autorité compétente de l'État pour la directive-cadre sur l'eau à l'échelle du bassin du plus long fleuve de France, avec des territoires très divers et des enjeux touchant à la fois à notre environnement, nos activités économiques et nos modes de vie est une responsabilité qui exige une attention toute entière tournée vers la garantie de l'intérêt général.

Le bon état des masses d'eau nous est tous nécessaire car la vie même dépend de la fonctionnalité des écosystèmes au quotidien. De la même façon, les usages anthropiques de l'eau, la production agricole et piscicole, la production industrielle nous sont également indispensables. Nous n'avons pas plus intérêt à ce que les milieux soient détériorés qu'à ce que la production agricole et industrielle soit délocalisée. Nous n'avons pas plus intérêt à ce que l'environnement de nos territoires soit dégradé qu'à ce que ces territoires se vident de leur population par manque d'activité et d'attractivité.

Nous sommes donc face à des défis collectifs qui doivent nous rapprocher plutôt que nous diviser car l'urgence à agir est là, dans la réalité du changement climatique, dans l'érosion de la biodiversité, dans l'accélération de plus en plus rapide des transitions sociales et dans la

succession des crises qui pointent l'urgence à construire des modèles économiques et des modes de vie durables et résilients et donc à préparer ici et maintenant ensemble notre avenir. Voilà notre responsabilité : fixer un cadre d'avenir durable pour la gestion de l'eau.

Le comité de bassin a déjà démontré sa capacité à agir dans un esprit constructif, avec pragmatisme, en organisant par le passé la gouvernance locale de l'eau ou plus récemment en se positionnant sur la révision à mi-parcours du 11^e programme de l'agence.

Au-delà des instances, pour mieux appréhender les enjeux des différents acteurs et territoires du bassin, je vous ai écoutés lors d'échanges spécifiques ou de déplacements sur le terrain. J'ai entendu. J'ai beaucoup appris. J'en ressors aujourd'hui avec plusieurs convictions. La première, largement partagée avec M. le Président, est qu'une politique de l'eau durable et concrète se co-construit. Chacun d'entre nous, dans son rôle, représente une partie incontournable de notre vie sociale et donc de la solution pour répondre aux défis en matière de gestion de l'eau.

Les collectivités assurent au plus près des citoyens le service public de qualité qui caractérise notre pays et porte les fondements de notre République. La crise sanitaire mondiale nous a tous surpris. Elle a mis en évidence l'importance de veiller sur notre économie, sur nos emplois. Aujourd'hui, le conflit armé aux portes de l'Europe confirme la nécessité de recouvrer plus de souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire.

Le plan de relance consacré à 30 % à la transition écologique a montré en moins de deux ans que les acteurs économiques étaient prêts à adapter leurs outils industriels ou agricoles pour aller vers le bas carbone et les économies de ressources quand ils en avaient les moyens.

Enfin, la démocratie participative, essentielle en ces temps de crise des institutions représentatives dans le monde contemporain, a consacré l'importance des usagers non économiques, acteurs de la société civile, pour faire le lien entre les citoyens et les consommateurs, que nous sommes tous par ailleurs, pour co-construire des solutions adaptées au plus près des territoires et contribuer à les mettre en œuvre. Alors, la seule réponse possible au défi de l'eau auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est à bâtir ensemble sur les bases de nos engagements respectifs, en conciliant écologie et économie, court terme et long terme, orientations générales avec intelligence et actions locales.

Face à l'urgence climatique, nous devons être solidaires entre acteurs, solidaires entre territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, de l'aval ou de l'amont, une solidarité financière mais pas uniquement, une solidarité dans les actions de chacun, une solidarité dans le partage de la ressource qui doit bénéficier à tous. En tant que préfète coordonnatrice de bassin et présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau, mon engagement est de défendre cette solidarité entre territoires, socle de l'action collective que nous devons tous mener et de défendre le modèle des comités de bassin et des agences de l'eau auquel vous m'avez tous dit, au gré des échanges, être particulièrement attachés.

Ma deuxième conviction est l'importance d'assurer la cohérence des politiques publiques. Il n'y a pas de gestion durable de l'eau sans aménagement durable de nos territoires. Il n'y a pas d'aménagement durable de nos territoires sans une agriculture durable et sans maintien de l'élevage. Il n'y a pas d'agriculture durable ni de maintien de l'élevage sans eau. Alors, vous avez raison, non seulement les objectifs des politiques de l'eau doivent être définis en cohérence avec la cohésion territoriale, l'aménagement durable, la souveraineté alimentaire, la relocalisation de la production industrielle, l'atténuation du changement climatique pour ne citer que cela, mais à l'inverse, les autres politiques ne peuvent pas s'exonérer des enjeux de l'eau. C'est le sens de la création d'un délégué interministériel aux questions de l'eau décidée par le Premier ministre.

Au-delà de l'écriture des textes réglementaires, l'État doit aussi veiller à la cohérence territoriale de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques pour trouver des solutions efficaces et pérennes. C'est bien le rôle des Dreal et des Draaf sous la responsabilité des préfets de région. C'est bien le rôle de la Dreal et de la Draaf de bassin sous l'égide de la préfète de bassin.

Ma troisième conviction, c'est l'enjeu essentiel de l'action différenciée en fonction des territoires. Le bassin Loire-Bretagne est vaste : 28 % du territoire français, 8 régions et 36 départements. Il abrite une diversité de territoires, de milieux d'activité humaine et d'enjeux qui font sa richesse. L'échelle du bassin est essentielle pour la cohérence hydrographique. Elle est nécessaire dans la solidarité qu'elle crée au travers du programme d'intervention de l'agence de l'eau et dans les orientations générales communes qu'elle définit dans le Sdage.

Cependant, pour être efficaces, les solutions collectives aux défis de l'eau n'en doivent pas moins se construire localement pour et par les acteurs des territoires en fonction de leur contexte et des enjeux spécifiques. Nous sommes un des bassins les plus couverts par les Sdage qui adaptent les orientations du bassin aux enjeux locaux. 87 % du territoire sont couverts. Cela montre le dynamisme et l'engagement des acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les élus de la République.

Je souhaite remercier tous ceux qui s'investissent dans les commissions locales de l'eau car je sais que nombre d'entre vous, quel que soit votre collège, en sont membres, voire en président.

En matière de gestion quantitative, les projets de territoire pour la gestion de l'eau, les fameux PTGE, portent justement l'objectif majeur de construire une réponse partagée en s'appuyant sur l'action de chacun afin de traiter de manière cohérente les enjeux d'un territoire et de définir des solutions adaptées à ceux-ci. Les PTGE peuvent sans doute être améliorés et leur mise en œuvre accélérée. Les services de l'Etat s'attacheront à accompagner les acteurs locaux à cet effet.

Voici donc en quelques mots la position que je porte sur les politiques de l'eau : une position d'ambition, de cohérence, de pragmatisme et d'opérationnalité. Le projet de Sdage Loire-Bretagne révisé, issu de la commission Planification qui nous réunit aujourd'hui, traduit un compromis dans lequel les divers collèges se sont investis et je tiens à vous en remercier.

Aucun collègue du comité de bassin n'ayant la majorité à lui seul, ce projet de texte par construction est bien un résultat collectif. Collectif ne veut pas dire consensuel. Bien évidemment, tous les amendements proposés n'ont pas pu être retenus et les analyses divergent parfois sur le contenu. Toutefois, il est difficile de nier que malgré le contexte de crise sanitaire que nous avons connu, il est le fruit d'un long travail partagé de discussion au cours duquel chacun a pu s'exprimer et porter ses propositions. Peu de documents de planification font l'objet d'un tel travail de concertation.

Je tiens à remercier M. Taufflieb pour les heures passées à préparer et présider les réunions de la commission Planification dans un esprit d'écoute et de respect mutuel. Je tiens également à remercier l'ensemble des présidents des commissions mobilisées sur ce document (commission Littoral, commission Milieux naturels et commissions territoriales).

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des membres qui ont participé à cette dizaine de réunions pour contribuer à l'ambition de construction d'un document collectif et en particulier les services de l'Etat et les services de l'agence. Je suis persuadée que c'est par le dialogue que nous améliorons progressivement un tel document et que nous construisons les solutions à mettre en œuvre. Je sais que les discussions ont été parfois compliquées mais je me réjouis qu'elles aient toujours pu avoir lieu. C'est l'intérêt d'un parlement de l'eau : que chacun puisse s'exprimer.

Applaudissements

M. le président :

Merci beaucoup, Mme la Préfète, pour vos propos.

M. TAUFFLIEB :

Mme la Préfète a presque tout dit. En tout cas, elle a posé les enjeux. Nous avons essayé, avec mes collègues de la commission Planification, d'y répondre au mieux. Il n'est pas aisé de résumer quatre ans de travail collectif en quelques minutes. Néanmoins, je vais essayer d'être précis et pragmatique. Je n'oublie pas que certains de nos collègues sont arrivés en cours de travail. C'est déjà lourd pour ceux qui l'ont suivi depuis le début. Alors ça l'est encore plus pour ceux qui l'ont pris en cours de route.

Vous avez le déroulé chronologique de nos travaux d'élaboration. Cela permet de bien mesurer le travail engagé depuis 2018 et qui a été validé par le comité de bassin du 25 avril 2019. Cela a engagé véritablement les travaux sur ce troisième cycle 2022-2027.

Nous devons aboutir pour décembre 2021. Compte tenu de la crise sanitaire, nous avons eu la possibilité de reporter la partie dite consultation du public et des assemblées au début de l'année 2021. Cela nous amène à aujourd'hui puisque tous les comités de bassin doivent, avant le 31 mars, approuver leur projet de Sdage, ce que nous faisons. Je crois que nous sommes le premier bassin à le faire en France.

Lors du comité de bassin d'avril 2019 que j'évoquais, nous avons choisi d'engager les travaux d'élaboration de ce cycle en retenant des principes que nous avons partagés, avec une idée-force : ne pas repartir d'une page blanche, comme certains ont pu le faire dans d'autres bassins, mais nous inscrire dans la continuité du Sdage actuel.

Les travaux qui ont été menés ont répondu aux questions importantes. Puis, l'état des lieux, souvent partagé, parfois critiqué, a en tout cas été évoqué. L'ensemble de ces travaux a conduit au fil des mois à une version « projet » du Sdage et du programme de mesures, version que nous avons adoptée lors du comité de bassin du 22 octobre 2021. Ce jour-là, M. le Président, vous aviez annoncé que ce projet qui venait d'être voté – je cite – « n'était qu'un point de départ et qu'il convenait maintenant d'engager la suite des étapes pour en affiner et en améliorer le contenu ».

En seize mois, donc d'octobre 2020 à aujourd'hui, il s'est passé beaucoup de choses. Je vais rapidement les évoquer. Cela peut paraître inutile par rapport au texte que nous proposons. Cependant, je pense qu'il est important de noter le contexte dans lequel s'est effectué le travail. Cela peut surtout éclairer les débats après.

Nous avons dans un premier temps, comme la réglementation européenne et nationale nous l'impose, saisi l'Autorité environnementale pour qu'elle émette un avis. L'avis ne portait pas sur l'opportunité du plan mais sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le document que nous avons adopté. Un certain nombre d'entre nous ont été d'ailleurs audités par les inspectrices de l'Autorité environnementale, dont votre serviteur.

Quatre recommandations essentielles ont été formulées par l'Autorité environnementale. Nous y retrouvons d'ailleurs un certain nombre d'éléments que nous avons évoqués, avant ou après, sur les schémas régionaux, l'engagement des Sage pour la bonne mise en œuvre du Sdage, l'extension à d'autres espaces naturels d'intérêt, la disposition dédiée à la préservation des zones humides par les Sage et les documents d'urbanisme, le renforcement des dispositions relatives à la réduction des pollutions diffuses en vue notamment de la reconquête de la qualité des masses d'eau souterraine et littorale, la précision sur la rédaction des dispositions modifiées sur la gestion quantitative et la définition explicite des critères d'encadrement pour la création de réserves d'eau et de retenues de substitution.

L'avis de l'Autorité environnementale est intéressant dans les objectifs qu'il fixe. Une fois cet avis formulé, nous sommes passés à la partie « consultation du grand public et des assemblées » dans un cadrage qui est obligatoire du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, de façon synchrone tant sur le plan de la gestion des risques d'inondation (PGRI) que sur le milieu marin. Les assemblées réglementaires avaient, de leur côté, quatre mois pour nous faire part de leurs avis.

À l'issue de cette consultation, nous avons recueilli près de 4 000 avis. Au-delà des 3 600 habitants du bassin qui ont renvoyé différents questionnaires ou contributions libres, un peu moins de 400 assemblées nous ont communiqué des contributions, parfois très détaillées et parfois pas du tout. Le recueil de l'ensemble de ces consultations a donné lieu à plus de 6 700 contributions.

Ces contributions ont été formulées sur des sujets très variés. Il n'a échappé à personne que le chapitre 7 sur la gestion des prélèvements constitue l'essentiel des contributions qui nous sont revenues.

60 % des assemblées ont formulé un avis favorable ou favorable avec réserve sur le projet de Sdage, tandis que 24 % d'entre elles ont exprimé un avis défavorable. Un tiers des contributions que nous avons analysées souhaitaient un renforcement des mesures du Sdage.

Compte tenu de la richesse et du nombre de ces contributions, il a fallu que nous retenions, collectivement à la Planification, une méthode de travail pour, en six mois, arriver à examiner toutes les contributions, à proposer les ajustements issus de ces contributions dans le cadre du texte qui nous est présenté aujourd'hui, en ligne avec celui qui a été adopté par le comité de bassin d'octobre 2020.

La commission Planification a donc choisi de mandater un groupe de travail issu de ses membres. Le système « groupe de travail » avait déjà été adopté lorsque M. Burlot présidait la commission Planification et que j'en étais le vice-président. J'avais animé le groupe de travail dans le cycle précédent. C'est vraiment un endroit d'échange riche de débats. Je trouve que c'est une formule qui marche bien dans le travail que nous fournissons.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble des membres de la commission pour leur engagement, pour l'état d'esprit dans lequel nous l'avons mis en œuvre, c'est-à-dire de manière constructive. Nous avons un mandat de la commission Planification qui, en général, consistait à dire que tout ce qui relevait d'une décision unanime – totalement unanime puisque comme vous le voyez, l'ensemble des collègues étaient représentés – ne posait pas de question. C'était en quelque sorte déjà entériné. Nous revenions devant la commission Planification juste pour valider. Par contre, tout ce qui posait problème – il y a eu un certain nombre de discussions qui n'ont pas donné lieu à unanimité –, nous les avons renvoyées à la commission Planification.

Nous avons examiné avec le Secrétariat technique de bassin l'ensemble des contributions exprimées par les assemblées. Je précise que pour être totalement transparents, nous avons mis à la disposition de tous les membres du comité de bassin sur l'extranet toutes les contributions qui nous sont revenues. Il n'y a pas eu de contribution non lue, non examinée par le Secrétariat technique de bassin ou par nous-mêmes.

Dans ce processus, nous avons aussi trouvé déterminant le fait que les commissions thématiques du comité de bassin puissent jouer un rôle important, leurs débats venant nourrir les réflexions des membres du groupe de travail et de la commission Planification.

Mes collègues qui, dans leurs commissions respectives, ont joué un rôle et ont apporté les éléments de contribution nécessaires à la réflexion à la planification doivent ici être remerciés, à savoir :

- M. Le Gal pour la commission Littoral qui a travaillé sur le chapitre 10 ;
- M. Doron pour la commission relative aux Milieux naturels sur les sujets qui étaient les siens ; ils ont apporté leurs contributions notamment sur quatre chapitres du Sdage ;
- la commission Inondation présidée par M. Gandrieau ;
- la commission Communication présidée par Mme Aubert.

L'ensemble des contributions, échanges et apports de ces commissions a été extrêmement enrichissant pour les débats en commission Planification. Je les en remercie encore une fois.

À l'issue des travaux du groupe de travail et des commissions thématiques, la commission Planification a pris le relais. À partir de la fin de l'année 2021, nous avons enchaîné les jours de commission et de travail dans un calendrier contraint puisqu'il fallait que nous soyons présents ici le 3 mars avec un texte adopté par la commission, ou en tout cas, présentable par la commission au comité de bassin.

À chaque séance de la commission Planification, nous avons examiné l'ensemble des éléments présentés par le groupe de travail entre les « validés à l'unanimité » et ceux qui posaient problème.

J'avais aussi ouvert la possibilité d'examiner les amendements complémentaires aux textes, mais toujours dans le cadre des contributions apportées par la consultation et qui éventuellement n'ont pas été retenues. Celles-ci pouvaient donc revenir en amendements complémentaires devant la commission Planification. Je souhaitais – et nous partagions ce souhait – que ce travail soit le plus approfondi possible par rapport aux contributions qui avaient été présentées.

Au final, il aura fallu cinq journées de travail en commission Planification, dont les deux dernières ont été un peu épiques. En effet, nous avons programmé deux jours et nous avons, in fine, besoin d'une dernière journée le 9 février. Nous étions tout près du borderline en termes de timing. Cette réunion s'est faite à l'unanimité à la demande de la Planification puisque nous étions vraiment très justes pour finir. Nous avons, dans cette dernière ligne droite le 9 février, abouti au vote par la commission de cette nouvelle version du Sdage qui vous est proposée et qui prenait en compte l'ensemble des retours de la consultation du public et des assemblées, la commission Planification ayant adopté à la majorité le texte qui vous est aujourd'hui soumis.

Maintenant, il est temps d'examiner quelques éléments du document sur lequel vous allez vous exprimer. Plutôt que de rentrer longuement dans les détails, je préfère vous donner quelques éléments d'évolution du texte liés à notre travail après le projet de Sdage que nous avons approuvé ici en comité de bassin en 2020. Ce sont donc les éléments d'évolution par rapport aux textes existants.

Premier élément important, l'ambition du Sdage n'a pas diminué, elle se maintient dans la continuité du Sdage 2016-2021. Un débat important a eu lieu en commission Planification. Pour certains d'entre nous, c'est une ambition insuffisante. Pour d'autres, c'est une ambition trop forte, démesurée, inatteignable. En tout état de cause, à l'issue de la consultation du public et des

assemblées, cette ambition n'a pas été reniée. Elle n'a pas été abaissée, ce qui aurait été un mauvais signe donné aux acteurs sur les territoires.

Il en est de même de l'inscription du principe de non-régression environnementale issue de la loi sur la biodiversité de 2016. Cette version du Sdage s'inscrit toujours dans la feuille de route des assises de l'eau et prend en compte dans la finalité les conclusions du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique.

Puis, il faut souligner que cette nouvelle version prend en compte les évolutions réglementaires et législatives intervenues depuis octobre 2020, notamment le décret relatif à la gestion quantitative de la ressource et la loi Climat et Résilience.

L'adaptation au changement climatique était au cœur d'un nombre croissant de contributions et d'avis dans le cadre de ce retour de consultations sur le Sdage. A ce sujet, je voulais souligner les évolutions du texte significatives s'inscrivant dans les grandes orientations stratégiques du nouveau rapport du GIEC. Vous constaterez une continuité logique avec l'alerte que le GIEC nous donne maintenant depuis quelques années.

Ce Sdage insiste sur le besoin d'une meilleure connaissance de l'Hydrologie, des Milieux, des Usages et du Climat, la fameuse analyse H.M.U.C., aujourd'hui et en anticipation des évolutions à venir à travers l'engagement sur les territoires en tension.

Sur ces mêmes territoires, les PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) doivent s'engager avec des démarches partagées entre les différents acteurs. En ce sens, ce Sdage s'inscrit bien dans les conclusions du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique.

Par ailleurs, cette version du Sdage post-consultation ne revient pas sur la territorialisation du chapitre 7 relatif à la gestion des prélèvements en période de basses eaux. Rien n'a bougé. La territorialisation des dispositions 7B-2, 7B-3, 7B-4 et 7B-5 est identique à celle du projet adopté à la majorité au comité de bassin d'octobre 2020.

Certains trouvaient ce Sdage trop orléanais. Il faut pourtant souligner le nombre croissant de dispositions qui renvoient aux territoires, notamment aux commissions locales de l'eau et aux Sage, et donc aux acteurs que vous êtes, avec la possibilité d'adapter les règles du Sdage à leurs réalités territoriales.

Ce principe de subsidiarité ne s'applique pas qu'à la gestion des prélèvements. C'est bien sur l'ensemble de ces 14 chapitres qui composent ce projet de Sdage que le rôle des commissions locales de l'eau est mis en avant. C'était un élément que le président avait lui-même mis en avant dès le départ dans son premier mandat, à savoir ramener les territoires et les acteurs dans la gestion, ce que nous nous sommes efforcés de faire dans le cadre de ce que permettaient les textes législatifs.

Concernant la lutte contre les phénomènes d'eutrophisation marine, notre projet de Sdage était également très attendu après les avis formulés par l'Autorité environnementale et l'évaluation de la Cour des comptes.

À ce sujet, le Sdage poursuit les efforts de réduction des flux de nitrates, les étend aux échouages d'algues vertes sur plage et souligne la nécessaire prise en compte de cet objectif dès les premiers cours d'eau en tête de bassin versant avec la création d'une disposition 10A-5 dans le chapitre lié aux éléments maritimes de notre territoire.

Dans cet esprit, une nouvelle orientation, la première du nouveau Sdage, sera désormais consacrée à la notion de bassin versant. C'est une discussion importante qui a eu lieu en commission Planification et qui a donné lieu, là aussi, à de nombreux débats. Elle affirme que la qualité et le bon fonctionnement des milieux aquatiques se jouent, pour une part importante, dans les bassins versants.

C'est un point fort de ce nouveau Sdage et qui répond en partie à un des points mis en avant dans l'état des lieux 2019 et qui avait donné lieu à des échanges et parfois à des controverses. Il est nécessaire de ne pas se focaliser sur le seul linéaire du cours d'eau mais bien d'élargir le champ de la planification et de l'intervention à l'ensemble du bassin versant.

Ces éléments étaient déjà inscrits dans le Sdage. Ils sont désormais rassemblés dans une seule orientation pour donner une logique à cet objectif. La disposition 1A-2, rédigée sous forme de recommandations et qui souligne le rôle du bocage et des haies dans le contrôle des transferts de pollutions, vient compléter l'orientation évoquée juste avant.

Enfin, il faut souligner l'effort de rédaction intervenu pour rendre plus compréhensible le texte du Sdage. Cela va faire sourire certains mais nous avons fait des efforts, sûrement pas assez de notre point de vue. Il y a aussi des éléments sur lesquels je reviendrai et qui sont parfois en contradiction avec les révisions que les porteurs d'amendement ou certains acteurs veulent apporter aux textes du projet de Sdage.

Certaines orientations ont été reformulées dans un souci d'harmoniser les termes avec le cadre réglementaire national. Il paraissait évident de le faire. Ainsi, le terme « période d'étiage » a par exemple disparu pour être remplacé par « période de basses eaux ». Là aussi, nous répondions à un certain nombre d'acteurs. Le terme est celui du décret relatif à la gestion quantitative, terme qui devrait se maintenir dans la nouvelle version du décret qui sera publié à l'issue du Varenne agricole annoncé par le ministre.

Sur le chapitre 7, l'orientation 7D a été entièrement réécrite pour gagner en lisibilité à la demande des acteurs.

C'est donc un projet de Sdage 2022-2027 avec un contenu affiné qui vous est proposé. C'est le fruit d'un travail important que j'ai souhaité vous retracer. Ce document n'est pas le texte des services de l'agence ou du secrétariat technique de bassin, c'est le texte que nous avons construit en commission, prenant en considération l'examen d'un nombre très important d'amendements que les membres de la commission Planification ont proposé. C'est donc un texte amendé et bonifié par les acteurs du territoire qui ont travaillé avec nous.

Je vais dire quelques mots sur le programme de mesures. Je m'étais engagé au début à passer autant de temps sur le programme de mesures que sur le projet de Sdage. Je dois avouer que cela n'a pas été possible. Il faudrait multiplier les réunions de planification. Je n'ai pas fait le compte mais je crois que depuis quatre ans, nous avons fait quasiment de la permanence de travail. Ce n'était donc pas possible, ce qui est dommage parce que je pense que le programme de mesures porté par l'État mériterait sûrement une plus grande attention. Ce serait une suggestion pour les futurs travaux. Je partage avec certains collègues cette frustration de ne pas avoir assez travaillé le programme de mesures. Cela dit, nous l'avons quand même évoqué. Pour information, l'économie globale du programme de mesures se maintient avec 10 704 mesures proposées et un coût global représentant une dépense de 45 € par an et par habitant du bassin.

Maintenant, nous allons passer au vote de ce Sdage et émettre un avis collectivement sur le programme de mesures. Ce vote constituera un point de départ. L'adoption du Sdage n'est qu'un point de départ. Il nous faudra engager tout un travail de porter à connaissance de son contenu sur les territoires. J'ai déjà été sollicité par des territoires pour aller porter non pas la bonne parole mais simplement l'intérêt et l'application possible du Sdage. Il nous faudra engager un vaste plan de porter à connaissance du contenu du Sdage adopté auprès des acteurs de l'eau dans les différents territoires du bassin. Nous sommes d'ailleurs tous acteurs de ce porter à connaissance, y compris les acteurs régionaux, départementaux, les commissions locales de l'eau ainsi que tous les collègues ici. Tous les supports, tous les moyens devront être mobilisés pour aller présenter, expliquer aux acteurs et aux territoires le contenu de ce Sdage.

Le programme de mesures va aussi être décliné en PAOT (plans d'action opérationnels et territorialisés) à l'échelle départementale. L'objectif est que ces PAOT puissent être élaborés par les services de l'État au plus tard au début de l'année 2023. Ils vont accompagner le cycle qui ira jusqu'en 2027.

Le Sdage et le programme de mesures représentent également des jeux de données à l'échelle des différentes masses d'eau. Il faudra aussi communiquer ces données, les mettre à disposition et en assurer le rapportage à la Commission européenne. C'est dans la feuille de route de l'agence et de ses services. Sachez qu'à l'occasion de la Journée mondiale des données ouvertes (*Open data day*) célébrée dès le 5 mars prochain, l'agence de l'eau lancera officiellement son site de data visualisation permettant, dans un premier temps, d'accéder aux données de l'état des lieux.

M. le Président, Mme la Préfète, c'est le point d'étape que je souhaitais faire sur les travaux d'élaboration du Sdage et sur le programme de mesures. Cela a représenté 16 mois de travail depuis octobre 2020 en étant à l'écoute des observations et des contributions des acteurs, aussi bien en groupe de travail qu'en commission, sans compter toutes les préparations avant et après chaque commission. Nous avons pris le temps d'étudier l'ensemble des contributions et des propositions, d'en débattre, d'essayer de trouver une position majoritaire disposition par

disposition, et au final, de proposer ce texte à l'approbation du comité de bassin après avoir été approuvé à la majorité à la commission Planification.

Tout à l'heure, je laisserai le président organiser le débat autour des prises de parole et du vote. Nous aurons à voter sur le projet de Sdage et ensuite sur le programme de mesures. Vous avez l'ensemble des documents.

Pour conclure, je remercie tous les collègues qui ont participé activement aux travaux de la commission en portant chacun avec ses sensibilités, ses espoirs, ses doutes et ses priorités des propositions toujours honnêtes, souvent retenues. Ce long parcours quasi initiatique, très technique nous a demandé des efforts d'écoute, de compréhension et d'échanges car sans toujours nous entendre, nous nous sommes écoutés, ce qui est déjà en soi une avancée.

Ce projet souvent décrié et critiqué, la plupart du temps d'ailleurs par ceux qui n'ont pas mis les mains avec nous dans le cambouis du texte, est pourtant une œuvre collective. Notre mandat initial était de partir du Sdage actuel et de faire en sorte que celui sur lequel nous nous prononçons aujourd'hui réponde aux enjeux du changement climatique, intègre les évolutions législatives, écoute les territoires en leur donnant, sur certains points, la main dans la mise en place des politiques de l'eau dont ils ont la charge.

Ce texte, largement amendé par la consultation mais aussi par les acteurs, a évolué. Il donne un cadre pour porter la gestion de l'eau sur le bassin. Il donne, après études locales, la main aux territoires pour parfaire et affiner leurs politiques d'intervention pour la qualité des eaux. Il a intégré nombre d'amendements que les acteurs ont proposés. En l'analysant avec objectivité, sans idéologie politique ni mauvaise foi, il est globalement plus impliquant pour les acteurs en leur laissant les marges de manœuvre nécessaires pour mettre en place les actions qui permettront demain de tendre vers l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux.

J'ai entendu les critiques : trop ambitieux pour les uns, pas assez pour les autres, écrit de manière trop centralisée. Entre nous, je ne sais d'ailleurs pas ce que recouvre cette idée. Comme vous l'avez vu, tout le travail de la commission reposait sur un collectif des acteurs. Rien dans ce texte n'a été créé ex nihilo par je ne sais quelle autorité orléanaise ou étatique. Toutes les modifications, tous les ajouts, toutes les évolutions ont été portés par le retour des contributions défendues par les acteurs eux-mêmes au sein de la commission.

Oui, les retours de la consultation ont été globalement favorables. Oui, nous avons, avec les services, analysé toutes les contributions. Aucune n'a échappé à l'analyse. Dans le cadre du groupe de travail au sein de la commission, nous avons entendu la position du secrétariat technique de bassin et avons collectivement pris les décisions qui nous revenaient comme membres.

Je vais prendre à mon compte la réflexion d'un acteur majeur de notre travail car je trouve qu'elle illustre parfaitement les contradictions des opposants à ce Sdage. Je ne comprends pas que lorsque le Sdage est précis, on lui reproche d'être précis, et lorsqu'il se contente d'énoncer un principe, on lui reproche d'être flou.

Pour ma part, j'ai essayé d'être à l'écoute de tous, de favoriser les échanges, les prises de parole, de laisser la libre expression de chacun, de toujours laisser la commission Planification dans son entière responsabilité collective de prendre les décisions qui lui appartenaient.

Mes derniers mots vont à ceux qui nous ont accompagnés tout au long de ce travail, les équipes de l'agence, les services de l'État, chacune et chacun des techniciens et agents qui ont été mobilisés fortement, qui sont venus devant la commission pour nous éclairer, nous permettre de comprendre et nous donner les clés nécessaires à notre propre analyse.

Comme je ne peux pas citer tout le monde car ils sont très nombreux, je vais porter un remerciement particulier – cela n'étonnera personne – et personnel à ma *dream team* : Lucie Sedano, Alain Sappey et Philippe Gouteyron qui m'ont tant apporté. Chacun maintenant va en conscience prendre sa responsabilité en votant.

[Applaudissements]

M. le président :

Il est 11h15. Le débat est ouvert en vous demandant, si possible, d'avoir des interventions précises, par groupe et avec le respect des parties. Nous sommes dans une instance républicaine.

C'est aussi le fondement de notre démocratie qui est en jeu. Nous pouvons avoir des positions divergentes. En tout cas, j'ai apprécié le très grand respect entre les acteurs. Nous allons donc continuer sur cette voie. Le débat est ouvert.

Mme ROCHER :

Je représente l'association de consommateurs Indecosa-CGT 37. Je reviens sur ce que vous disiez tout à l'heure concernant toutes les contributions. Il s'avère que nous avons organisé une journée sur l'eau. Nous avons fait venir différents intervenants. J'étais justement en train de regarder la consultation du grand public qui regroupe tous les usagers et consommateurs de l'eau. Lorsque l'on sollicite l'avis du grand public, il me semble qu'il faut donner toutes les précisions et toutes les informations nécessaires. Il ne s'agit pas de dire : « Je suis pour ou je suis contre les retenues d'eau ». Je ne suis pas d'accord avec la manière dont c'est présenté.

Concernant le manque d'eau accentué par le changement climatique, l'action sur la partie « agriculture » et le fait de stocker l'eau en hiver lorsqu'elle est abondante et réutiliser en été, je suis d'accord. J'ai interrogé autour de moi à ce sujet, on me dit que c'est l'eau de pluie. En définitive, c'est l'eau qui est prélevée dans les nappes souterraines. Il suffit de le dire tout simplement. Ces retenues d'eau sont subventionnées par de l'argent public à 70 %. Les consommateurs et les usagers sont les principaux contributeurs aux finances de l'agence. C'est une réalité. Je n'invente pas. Pourquoi toutes ces données ne sont-elles pas fournies au grand public ?

On me qu'il y a eu plus de 6 000 et quelques consultations qui ont été étudiées. Or, si les dés sont jetés, comment pouvons-nous avoir un avis véritablement ? Je me mets à la place du consommateur, de l'utilisateur. Je pensais au début que les retenues d'eau, c'était l'eau du ciel. Là, j'apprends que dans les Deux-Sèvres, il faut six ans pour remplir les bassines sans évaporation et sans utilisation.

Après, les chiffres sont peut-être exagérés. Je n'en sais rien parce qu'ils étaient contre les bassines. Toutefois, je pense qu'il y a quand même beaucoup de vérité là-dedans. Ce que je reproche, c'est que nous n'ayons pas toutes les données pour pouvoir nous exprimer véritablement. Je ne vais pas m'éterniser. C'est la première fois que je prends la parole. J'ai l'impression que quand on interroge le grand public, on oriente ses réponses. Or, ce n'est pas le but.

M. le président :

Nous avons une commission Communication qui pourra faire état de cette consultation et de la manière dont cela s'est mené. Je ne doute pas qu'avec la commission qui est présidée par Mme Aubert, nous puissions étudier vos observations et voir comment améliorer le dispositif à l'avenir.

Néanmoins, je voudrais reprendre les propos de Mme la Préfète en disant que je ne connais pas un exercice de planification qui va aussi loin dans la consultation du public, dans la consultation des assemblées, dans la co-construction. Il y a encore sans doute des choses à améliorer mais en tout cas, nous sommes bien partis.

M. DEGUET :

Je sais qu'il y a eu une réunion du bureau hier soir. Il était prévu des interventions liminaires par collègue. Je me préparais à en faire une pour mon collègue. Après, je n'ai pas compris s'il fallait ensuite engager toutes les interventions du collègue derrière ces interventions liminaires ou pas. Je proposerais donc de revenir à ce qui a été décidé, c'est-à-dire que tous les collègues s'expriment dans un premier temps et qu'ensuite, on ouvre un débat général.

M. le président :

Il n'y a pas eu de réunion de bureau hier soir. Nous avons juste essayé d'organiser le débat pour permettre de rester sur le fond.

M. DEGUET :

Je pense qu'il vaut mieux que tout le monde le sache dans la salle de manière à ce que tout le monde respecte cette forme.

M. le Président, Mme la Présidente, mes chers collègues, je commence par une introduction que j'ai déjà faite à la commission Planification. Dans notre collège des usagers d'intérêt général qui regroupe des pêcheurs, des APNE, des consommateurs, des personnalités qualifiées, nous n'avons pas l'habitude d'obéir à des consignes, donc nous émettrons vraisemblablement des votes différents sur le projet de Sdage qui nous est soumis aujourd'hui. Certains d'entre nous l'exprimeront tout à l'heure dans la partie qui y sera réservée.

À l'issue d'un an de travail sur le projet qui était mis à consultation, nous nous sommes profondément unis sur deux convictions fortes qu'il me revient de formuler.

Tout d'abord, nous sommes très attachés aux agences de l'eau et aux comités de bassin. Nous tenons à une institution qui a des ressources propres, assise sur une fiscalité affectée et sur le principe de l'eau paie l'eau. Nous tenons à une gouvernance par bassin versant, adaptée aux réalités hydrologiques et qui regroupe tous les acteurs. Nous avons été présents pour les défendre, et le cas échéant, les améliorer.

Nous avons dénoncé dans la Varenne de l'agriculture une volonté de contourner les instances légitimes qu'étaient les assises de l'eau et que sont les comités de bassin. Nous avons largement contribué au travail sur le Sdage, seul lieu de confrontation et de dialogue pluraliste pour élaborer les politiques de l'eau. Nous apprécions chaque jour la compétence et l'engagement des salariés de l'agence et la compétence et l'engagement des bénévoles, des élus et des salariés des commissions locales de l'eau. Nous sommes et nous serons vigilants face à toutes les tentatives de détruire ces outils extrêmement précieux.

Je veux ici souligner la qualité du travail sur ce Sdage. Au-delà des difficultés, parfois de la lassitude et de la déception, nous y avons participé avec la volonté de dialoguer, de comprendre, de convaincre et avec le souci constant d'affronter une crise écologique sans précédent, ce qu'il ne faut tout de même pas oublier.

Nous avons pu en partie faire valoir les avis qui sont remontés de la consultation. Nous ne négligeons pas les avancées, notamment :

- sur la prise en compte des rivières dans la globalité de leur bassin versant ;
- sur le rôle très important des zones humides et de leurs espaces périphériques pour l'adaptation au dérèglement climatique mais aussi pour leur prévention ;
- sur les nouveaux polluants ;
- sur une prise en compte plus responsable du littoral, mais en partie seulement ;
- sur les nécessaires économies d'eau qui doivent être faites dans tous les secteurs d'activité.

Nous avons cherché des solutions, affiné nos propositions. Nous avons appris de tous, dans un souci de compréhension.

Pour autant – et c'est notre deuxième conviction –, la réalité sur le terrain peut-elle justifier une autosatisfaction ?

La biodiversité continue de subir des reculs considérables, la biodiversité aquatique en premier lieu. Nos efforts pour la continuité écologique sont stoppés – provisoirement, espérons-le – par une disposition législative qui, dans un même mouvement, affirme l'objectif, c'est-à-dire la continuité écologique, et interdit les moyens d'y parvenir.

Les assecs se généralisent dans les cours d'eau, de plus en plus nombreux et de plus en plus importants. Nous nous trouvons à présent devant la perspective de pompages inconsidérés dans les nappes et les cours d'eau qui nous préparent des sécheresses diverses.

Chaque fois que nous rappelons qu'il faut économiser l'eau, on trouve une petite phrase qui prévoit des exceptions.

Chaque fois que nous écrivons qu'il faut prendre des décisions sur la base d'études qui prennent en compte l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat, on rajoute un codicille qui stipule qu'il faut aller vite et qu'une étude qui ne prend pas tout à fait en compte un ou plusieurs de ces aspects pourrait néanmoins faire l'affaire.

La pollution des eaux ne régresse pas. Les zones vulnérables aux nitrates couvrent la plus grande partie du bassin. Nous courons derrière les pesticides. Régulièrement, il en apparaît de nouveaux. Puis, lorsque nous sommes en mesure de les détecter, nous nous apercevons qu'ils sont partout, comme le métolachlore et ses métabolites.

Notre Sdage répond-il à ces défis ? Il reste dans une politique de petits pas, tellement petits que nous avons parfois le sentiment de reculer. Nous voulons tirer la sonnette d'alarme pour ne pas nous retrouver dans six ans à refaire un Sdage qui fera l'objet des mêmes recommandations de l'Autorité environnementale, qui se donnera les mêmes objectifs de 60 % de bon état que celui-ci et que le précédent.

Mes chers collègues, soyez assurés que vous nous trouverez au comité de bassin pour assurer une vigilance attentive et éclairée, et sur le terrain pour préserver les écosystèmes qui en ont bien besoin.

M. le président :

Je passe la parole aux industriels.

M. MÉRY :

Bonjour à tous. Mme la Préfète, M. le Président, M. le Directeur et chers collègues, comme cela vient d'être dit, je vais parler au nom des industriels. Nous allons respecter ce cadre qui nous est proposé ce matin d'une prise de parole unique, courte comme demandé et surtout de ne pas refaire les débats, de ne pas rentrer dans les détails. C'est promis, nous allons le faire.

D'abord, je vais vous dire au nom de qui je parle. Je parle au nom des industriels. Les industriels, c'est un sous-collège du collège des usagers économiques, lui-même un sous-collège du collège des usagers, composé des usagers non économiques et des usagers économiques. Les industriels, nous avons la spécificité d'être une agglomération de branches d'activités diverses, multiples, donc avec des préoccupations, des enjeux et des relations à l'eau diverses.

Nous avons aussi un autre point commun, c'est d'être extrêmement attachés à l'agence de l'eau, à son système, sa fiscalité, à cette grande mutuelle du sujet de l'eau sur notre bassin, qui est une spécificité bien française qu'il convient, de notre point de vue, de cultiver.

Je parle au nom de tous ces gens divers. Lorsque nous nous sommes regroupés pour évoquer le travail sur le Sdage et le texte qui nous est proposé, nous sommes finalement très vite tombés d'accord. Cela tombe bien, nous avons finalement pas mal participé. Tout le collège s'est impliqué au même titre que beaucoup d'acteurs dans cette salle. C'est une mobilisation lourde, longue, compliquée – il suffit de regarder les trois tomes – et qui nous intrigue.

Je vais commencer par vous rappeler le mandat. Cela a été fait tout à l'heure, nous avons une continuité avec le Sdage 2016-2021 en tenant compte de l'évolution de contexte. Autre façon de le dire, c'est une révision a minima qui était attendue, une logique d'adaptation. Il est vrai qu'à l'époque, nous avons plutôt plaidé pour une refonte complète. Cependant, le choix a été fait en tant que tel et c'est plutôt pas mal.

On ajoute à cela l'adaptation au changement climatique – c'est quelque chose de vraiment important pour nous – et la prise en compte de dimensions économiques et sociales. Cela ne va pas vous surprendre, en tant qu'usagers économiques, nous apprécions cela énormément.

Le cadre de travail étant celui-ci, contrairement à ce qui nous a été dit, avec finalement un plaidoyer très bien fait sur le texte, sachez que nous ne partageons pas exactement la même analyse. Nous pensons qu'il y a un péché originel et que le texte qui nous est proposé est tout sauf une révision dans la continuité a minima et corrigeant un certain nombre d'erreurs. Une refonte partielle, néanmoins substantielle d'une partie du texte, de notre point de vue, le rend un petit peu bancal.

Toujours sur le plan historique de ce texte, lorsque nous avons commencé les travaux de révision du Sdage en décembre 2018, nous nous étions dit qu'il y a un problème. En tout cas, des questions se posaient en termes d'échéances. Nous allons avoir des élections, ce qui allait bouleverser un petit peu à l'assemblée. Nous allons commencer le travail avec des personnes et le terminer avec d'autres.

Puis, en fait, il n'y avait pas exclusivement des élections, il y avait aussi l'entrée en vigueur de la loi Pompili qui transformait lourdement le collège des usagers en modifiant les poids des deux collèges économique et non économique, les poids relatifs des uns et des autres. Nous commençons donc le travail avec une assemblée. Nous terminons le travail avec une assemblée renouvelée. Ensuite, le poids relatif de chacune des parties prenantes est lourdement modifié et impacté.

Nous avons, pour notre part, proposé à l'époque que l'on reporte ce travail, qu'on le confie à la nouvelle assemblée, c'est-à-dire celle qui est regroupée aujourd'hui, ce qui permet – et c'est finalement une question de méthode – de travailler ce collectif, le collectif de la nouvelle assemblée et non pas de terminer avec des poids différents de ceux avec lesquels nous avons commencé. C'est le deuxième pilier de notre péché originel que j'évoquais précédemment.

Maintenant, venons-en à ce qui nous est proposé, à savoir un avis sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027.

Cet avis est important. Le moment est un peu solennel parce que 2027, ce n'est pas rien en matière de DCE. C'est une date plus qu'importante. C'est peut-être même la date à partir de laquelle tout va commencer, en tout cas une partie des hostilités. Ce document est le dernier que nous éditons et qui nous amène jusque là-bas.

Dans le Sdage, deux mots me paraissent importants : schéma et directeur. Honnêtement, j'ai l'impression que sur au moins ces deux mots-là, nous loupons la cible. Avec un schéma de trois tomes, je pense que nous ne pouvons même plus parler en nombre de pages, il faut parler en poids. C'est tout sauf schématique. La dame de la CGT-37 l'a dit finalement : nous n'arrivons pas à le comprendre. Je peux même vous dire que sur des éléments sur lesquels nous avons discuté aujourd'hui, lorsque nous les confrontons avec les autorités compétentes, nous avons déjà dès maintenant deux lectures différentes, en tout cas deux compréhensions différentes de la chose que nous avons écrite ensemble.

La partie « directeur », de notre point de vue, est un deuxième loupé. Finalement, un schéma directeur donne des axes, de grands axes et laisse cette subsidiarité qui a été très fortement affichée et à laquelle on a attaché les territoires. Ainsi, ce texte va très loin dans l'analyse, dans l'échelle, voire dans la prescription – trop loin de ce point de vue – et parfois pas assez. C'est donc un texte déséquilibré sur certains sujets qui sont très précis et d'autres qui ne le sont pas. Finalement, nous pouvons nous plaindre de sa précision, voire de son imprécision. Ce dont nous nous plaignons, c'est de son inconstance. C'est un autre point qu'il faut que l'assemblée entende ou mesure.

Cette question du niveau de détail nous amène à une autre interrogation, lorsque nous serons dans nos usines, dans les territoires, sur la relation au texte des industriels que je représente et des administrations que nous aurons en face pour accompagner, juger ou émettre des avis sur nos projets. Ce sera la façon d'apprécier le texte et de se positionner quant à une conformité ou une compatibilité avec le texte. Quand nous disons que parfois, il est trop précis, on crée cette ambiguïté ; on la génère. En droit, cela a un sens. En économie, cela en a un autre.

Le prochain point, c'est la question du changement climatique. Il fallait intégrer l'adaptation au changement climatique dans le texte. Je vous avoue qu'il y a eu une tentative. Il faut reconnaître ce travail. D'ailleurs, je veux remercier tous les services qui ont pu travailler à ce lourd ouvrage.

Sachez que le changement climatique est là. Nous sommes dedans. Le président a parlé de dérèglement tout à l'heure. Il a parlé du défi majeur du dérèglement climatique. Nous vous disons que le texte n'est pas à la hauteur pour relever ce défi majeur. Il n'est pas à la hauteur aujourd'hui. Or, il a une durée de vie de six ans. Le dérèglement va beaucoup plus vite que nous. Il va beaucoup plus vite que ce texte qui n'a pas intégré un certain nombre de connaissances sur le sujet.

Pourtant, sur la fin, nous avons essayé le partage, dont le partage de la connaissance. Je pense que tous les membres de la commission Planification – je fais référence à une conférence que nous avons suivie avec trois brillants intervenants –, tout le monde a ouvert les yeux sur des aspects qu'il ne maîtrisait pas, ne connaissait pas. Pourtant, nous n'avons pas réussi à intégrer cela dans le texte. Cela fait que ce dérèglement, qui va plus vite que nous, nous amène à un texte qui est déjà daté aujourd'hui, c'est-à-dire au moment où on le met au vote, mais qui surtout est inadapté à cet enjeu du changement climatique, ce qui est beaucoup plus grave. Il est inadapté

parce qu'il est peu souple, parce qu'il ne permet pas cette adaptation et parce qu'à certains égards, il empêche l'intelligence locale de s'emparer de la question.

Enfin, je voudrais vous demander de ne pas prendre à la légère cette prise de parole qui sera unique pour le collège et d'entendre ce signal d'alerte que nous vous donnons. Je vous ai donné quelques éléments de reproche ou d'insatisfaction quant au texte. Je vous ai également donné quelques éléments de contexte sur la façon dont nous avons pu travailler et nous exprimer. S'il y a autre chose qui est exagéré dans ce qui nous a été présenté, c'est le consensus. C'est le collectif. C'est cette co-construction. Oui, tout le monde a travaillé ensemble et lourdement, nous n'allons pas revenir dessus.

Il n'empêche que du point de vue du collège des industriels, notre cause manifestement n'est pas comprise, n'est pas partagée. C'est certainement de notre fait. Nous avons certainement été mauvais. En tout cas, nous le vivons plutôt mal au point de nous poser la question de notre rôle dans cette assemblée, de notre utilité. C'est un paradoxe. J'ai commencé par vous dire que nous étions très attachés aux agences de l'eau, que nous aimerions bien avoir un Sdage qui soit un schéma directeur qui nous permette de travailler dans les territoires que nous occupons. Là, je termine en vous disant que nous nous interrogeons sur la gouvernance, sur la façon d'arriver à cela et sur ce que nous apportons.

Le vote est important. Finalement, c'est un moment grave. 2027, c'est ce que nous regardons. Lorsque nous avons évoqué tout cela avec mes collègues, nous sommes finalement vite tombés d'accord sur un point : nous ne pouvons pas être favorables au texte qui nous est proposé. Cela est grave. C'est loin d'être une victoire. Je répète : c'est un cri d'alerte. Je vous demande, Mme la Préfète, M. le Président, MM. les vice-présidents et M. le Directeur, de prendre cela vraiment au sérieux. Là, je prends aussi ma casquette de vice-président de l'agence de l'eau. J'espère que ce cri d'alerte, ce signal d'alerte des industriels est un signal qui sera entendu et salvateur pour les comités de bassin. Notre outil démocratique autour de l'eau est beau. Toutefois, il est probable qu'il soit un peu dysfonctionnel.

M. NOYAU :

Bonjour à toutes et à tous. Mme la Préfète, M. le Président, M. le Directeur, la partie agricole du collège économique partage une bonne partie de ce que M. Méry vient de nous présenter.

En premier lieu, j'exprime ma reconnaissance au Secrétariat technique de bassin et à M. Taufflieb qui ont mené les débats qui ont été longs. Nous sommes attachés aux agences de l'eau, donc mes propos ne vont pas les remettre en cause. Néanmoins, ce Sdage, cette écriture, ce paquet de feuilles est trop long et trop précis pour nous.

Au début, nous pensions repartir d'une feuille blanche. On aurait aussi pu réviser ce qui était écrit. Or, on a refondu et pas qu'une seule fois, on a écrit deux fois. On a passé deux ans et demi à faire des rajouts sur l'ancien Sdage. Puis, à l'issue de la consultation, il y a eu de nouveau une réécriture. En fait, ce ne sont pas des modifications à la marge mais des modifications profondes sur des termes qui nous inquiètent en tant qu'agriculteurs sur l'avenir de l'eau, sur l'avenir des prélèvements tant en nappe qu'en eaux superficielles pour remplir nos réserves et les quelques réserves qui pourront être construites.

À un moment, le Secrétariat technique de bassin lui-même, sur le chapitre 1, a été un peu perdu. Il a fallu réécrire une nouvelle fois. C'était l'avant-dernière commission.

Trop lourd, trop long, trop précis et trop prescriptif, pour nous, ce Sdage ne respecte pas la hiérarchie des normes. Le document doit être un document d'orientation. Il ne s'agit pas de réécrire de nouvelles normes. C'est notre lecture. C'est ainsi que nous l'avons lu.

Le collège agricole a activement participé. À un moment, nous avons voté contre certains amendements, contre les chapitres parce que nous avons du mal à appréhender l'importance juridique des termes, des virgules, des points qui étaient écrits. Pourtant, nous essayons de construire. C'est pour cela que nous participons tout le temps à toutes les commissions. Nous n'avons jamais baissé les bras.

Ce qui nous inquiète vis-à-vis de ce Sdage sur lequel nous avons passé trop de temps, peut-être à cause de temps de parole trop longs – nous avons parfois débattu sur un mot pendant deux ou trois heures, ce qui a peut-être fatigué les collectivités –, c'est que les collectivités ont peu participé et nous le regrettons. Quand on est dans une collectivité, quand on est maire, quand on est

conseiller départemental ou régional, on a des responsabilités, on a aussi d'autres fonctions et l'on a du mal à participer aux très nombreuses réunions. Je pense que c'est une des raisons. Les collectivités vont certainement s'exprimer par la suite.

Nous sommes malgré tout pour une gestion équilibrée de l'eau. Nous sommes conscients que l'on ne fera pas n'importe quoi sur l'eau. Nous voudrions bien prélever de l'eau quand il pleut. Je vais en venir à l'adaptation au changement climatique. Nous aurons des périodes sèches. Nous aurons des périodes humides. Quand il y a un excès d'eau, c'est important aussi bien pour le citoyen dans sa réserve privée que pour l'agriculteur dans sa réserve également privée mais qui est un peu plus grande. Pour nous, c'est notre grand jardin. Nous voudrions aussi avoir cette possibilité, certes en efficacité. Certes, nous ne devons pas faire n'importe quoi. Nous devons être au plus précis, sans aller chercher le dernier quintal, le dernier millimètre.

Pour nous, l'agriculture est d'intérêt général. Nous allons en reparler. Nous n'allons pas nous appuyer sur les événements récents. Néanmoins, au vu des derniers événements climatiques, nous allons devoir importer de l'eau qui est mal gérée ailleurs, notamment en Europe. Je le répète chaque fois, nous allons importer de l'eau. Que nous soyons bien conscients que nous aurons besoin d'eau pour produire et pour nous nourrir. Effectivement, avec tous ces événements, nous devons revoir notre mode de production pour la diversifier et plus produire chez nous. Sans eau, des légumes, on n'en fait pas. Il faut aussi de l'eau pour les fruits. Nous aurons du mal, dans les rotations, à avoir de l'eau.

L'autre point, c'est l'adaptation au local. Nous avons des difficultés à trouver la possibilité de s'adapter au local. Certes, il existe des possibilités en intérieur. Toutefois, nous ne voyons pas comment les collectivités territoriales et les préfets de région vont pouvoir en tenir compte. Quand on voit « recommandations », on pense « obligations ». Or, ce n'est pas forcément le cas parce qu'il y a une définition page 23. Néanmoins, on prend plutôt le parapluie et on va au plus simple. J'en ai fini. Mes collègues interviendront aussi tout à l'heure. Ce sont les propos préliminaires.

M. DORON :

En préambule, je crois que contrairement à ce qui peut être affirmé, il y a quand même eu une véritable qualité du travail collectif qui a été mené et aussi de la méthode qui a été employée. Pour réviser ce Sdage, un groupe de travail constitué et reposant sur la commission Planification a été véritablement un outil adapté, approprié et pertinent.

Je veux aussi souligner l'implication des services de l'agence de l'eau et du Secrétariat technique de bassin. Ceux qui ont vécu les mains dans le cambouis au quotidien pratiquement sur ce dossier peuvent en témoigner et attester de cette implication.

Pour étayer mon propos, je vais faire une référence qui s'appelle la méthode empirique du questionnement que les industriels et d'autres acteurs autour de cette table connaissent certainement. C'est un outil d'aide à la décision.

Cela repose d'abord sur : quoi ? Aujourd'hui, c'est l'atteinte du bon état écologique pour 61 % des masses d'eau en 2027.

Qui ? C'est l'ensemble des acteurs dans les territoires.

Où ? C'est le bassin hydrographique, les bassins versants mais aussi les sous-bassins parce que nous pouvons descendre à cette échelle territoriale. Nous ne pouvons pas dissocier l'artère centrale que peuvent constituer le veinage et les cours d'eau du plateau continental qui l'emporte.

Quand ? C'est le troisième cycle de la directive-cadre sur l'eau pour la période 2022-2027.

Comment ? C'est là où nous nous appuyons sur la cohérence des politiques publiques, sur le programme de mesures et sur l'action régaliennne. Ce n'est pas neutre. J'ai identifié dans ce « comment » les moyens. J'y reviendrai tout à l'heure dans mon propos.

Combien ? Je dirais que c'est l'identification des moyens mobilisables, financiers, humains et des compétences.

Pourquoi ? Parce qu'il y a urgence, notamment dans un contexte de dégradation de la qualité de l'eau, de la quantité mobilisable, laquelle est aggravée par le changement climatique. Ce contexte global de dégradation, s'il influe sur la gestion qualitative mais aussi quantitative, influe

naturellement sur la qualité des milieux. N'oublions jamais que la qualité des milieux dépend d'une meilleure gestion de la ressource en eau. Les deux sont intrinsèquement liées.

À partir de ces questionnements et des considérants qui en découlent, l'analyse des cibles et des dispositions proposées par le Sdage met en évidence certaines faiblesses.

Toutefois, à partir des trois principes identifiés lors de l'élaboration, de l'écriture et de l'analyse, à savoir que le Sdage ne peut pas créer de droit et repose sur la réglementation existante, que contrairement à ce qui est affirmé, il n'est ni trop prescriptif ni inconstant ni déséquilibré, que sa mise en œuvre dépend avant tout de son appropriation, de sa déclinaison et de sa réalisation dans les territoires, ceux des bassins versants, nos organisations vont donc s'exprimer favorablement sur le projet de Sdage, mais avec de profondes réserves.

Ces réserves portent sur trois aspects particulièrement impactants sur le « quoi », notamment les objectifs et les résultats.

Nous avons d'abord le document adossé au Sdage, à savoir le programme de mesures, dont la construction ne relève pas des instances de bassin et dont les mesures peuvent apparaître contradictoires, inadaptées et même impactantes.

Le deuxième élément, c'est la cohérence des politiques publiques. Cela a été souligné. Il faudrait que dans sa déclinaison, dans son application, la cohérence l'emporte. Force est de constater qu'elle se liquéfie – sans mauvais jeu de mots pour ma part – quand elle arrive aux territoires telle la goutte d'eau et telle qu'elle puisse être appliquée ou non appliquée.

Le troisième élément qui me paraît être essentiel, c'est l'application. Je pense que l'on peut gesticuler, on peut accuser de tous les maux de la Terre le projet de schéma directeur, ce n'est qu'un schéma au final. Quand bien même il fait un poids conséquent, quand bien même il emporte trois tomes, l'essentiel est effectivement dans l'application.

Cela fait trente ans que j'ai les mains dans le cambouis. Cela fait trente ans que je constate que la situation se dégrade inexorablement sur certains de nos territoires, sur certains milieux naturels. Quelle est la réalité ? C'est la faillite des moyens organisationnels dans les services publics, notamment les services régaliens de l'État sur les territoires, faillite de moyens humains mais aussi des compétences et des avis. Ce sont d'ailleurs ces réserves qui ont motivé notre demande collective de dissocier le débat, l'expression et l'avis sur le programme de mesures.

M. ALBERT :

En tant que président de la commission Programme, j'entends tous ces propos. Je pense que dans tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant, personne n'est content, personne ne veut mais tout le monde voudrait quand même qu'il y ait quelque chose. C'est un peu le résumé que j'en ferais. Je pense même, M. le Président, qu'il faudrait faire trois votes, dont un vote attaché à l'agence de l'eau. En effet, ce que j'ai retenu des différents propos, c'est que tout le monde est attaché au principe de l'agence de l'eau et à sa façon de fonctionner, démocratique, participative et qu'il sorte quelque chose de ce résultat collectif.

Je voudrais rappeler aussi la responsabilité de chacun dans son mandat électif, quel qu'il soit, dans cette agence. Certes, les élus ne sont pas forcément assez présents au comité de bassin et dans les commissions. Nous voyons qu'aujourd'hui, ils sont quand même présents. Je salue la présence des élus. Certes, chacun a ses occupations dans ses diverses responsabilités. Il semble que chacun ne mette pas la priorité dans telle ou telle responsabilité.

Je ne pouvais pas, en tant que président de la commission Programme, ne pas être dans cette commission du Sdage. Le 11^e programme a été révisé dernièrement. Le 12^e programme va bientôt vouloir se construire. Le programme de mesures prend le pas sur le 12^e programme. Comment pourrions-nous demain nous impliquer ? Je vous invite tous, y compris les élus, à être acteurs dans ce que pourra être le 12^e programme et à changer ces « maux » que chacun a exprimés.

Que voulons-nous de l'agence de l'eau et de nos territoires ? Nous voulons d'abord un territoire de vie et respecté. Nous voulons trouver l'équilibre entre l'urbain et le rural. Nous voulons avoir une qualité de l'eau sans oublier l'économie. Nous voulons améliorer, ne pas dégrader et avoir des moyens financiers adaptés. Nous voulons répartir, encadrer tout en laissant la souplesse aux territoires.

Les réunions diverses et variées que nous avons eues et les déplacements que nous avons effectués nous ont permis de connaître les territoires et de voir les disparités que nous pouvons avoir dans ces territoires. Certes, il y a le changement climatique avec les sécheresses que nous connaissons et les inondations diverses. Puis, il y a aussi les spécificités de territoires quand on part du littoral et que l'on va sur l'amont ou que l'on soit dans les marais. Nous avons peut-être insuffisamment pris tout cela en compte dans le document. Toutefois, je pense que quand nous sommes revenus dans cette commission, nous avons ce regard sur ces territoires. Puis, nous avons essayé d'amender le Sdage dans cette optique.

Les amendements ont été réfléchis, débattus longuement dans les commissions. Le président de commission a laissé les débats s'instaurer. En l'occurrence, nous sommes dans une transition et dans un résultat collectif qui certes ne satisfera pas tout le monde d'après ce que nous avons entendu. Un document n'est jamais parfait. Il doit aussi avoir sa lecture des territoires, sans l'amplifier ni la minimiser. J'encourage donc les services de l'État à le répartir et à le faire connaître dans les territoires qui doivent vraiment se l'approprier.

C'est un document équilibré. Certains y verront le verre à moitié plein et d'autres le verre à moitié vide. C'est à chacun d'apprécier.

En conclusion, je voudrais comparer ce parcours du Sdage avec un chemin fait de ligne continue et de ligne avec des pointillés, droite et sinueuse. Certains voudraient une ligne continue. D'autres voudraient une ligne avec les pointillés. Puis, comment fait-on quand la route est droite et sinueuse ? S'arrête-t-on à la ligne continue ou à celle avec les pointillés ? Comment la détermine-t-on ?

J'ai fait avec mon collègue Grandrieau et les autres cette route du Sdage, longue dans sa réglementation et sa lecture, sa préconisation et son sens des mots. C'est dire ses vérités et ses contrevérités, ses efforts pour rappeler que nous ne roulons pas seuls. Nous ne ferions pas la route sans énergie. Elle a été humaine, gourmande en temps. On a œuvré sans relâche pour aller au bout aujourd'hui.

Oui, tout n'est pas parfait. Il reste encore du travail à faire. Je pense qu'il faut que nous soyons derrière les programmes que nous allons construire ensemble pour cette agence de l'eau. Mais de grâce, essayons de concilier tous ensemble cette politique que nous voulons d'eau de qualité, d'eau de quantité pour chacun et pour chaque territoire.

Personnellement, je ne reprendrai pas le travail demain si aujourd'hui nous n'avons pas un vote favorable. Je n'irai pas parce que peut-être que je me suis trompé sur la route avec les autres. Cependant, les autres sont-ils venus sur cette route ? À ce moment-là, je les invite à y cheminer. Je ne voudrais blesser personne dans mon expression. Nous avons passé beaucoup de temps pour trouver des consensus, des compromis, des amendements qui vont dans le sens des territoires. Je ne voudrais pas aujourd'hui que ce soit peine perdue. J'invite tout le monde, notamment nos élus, à prendre leurs responsabilités sur le vote de ce jour.

Mme MATHYS :

Comme l'a indiqué M. Deguet, notre groupe du collège numéro 2 a longuement débattu de ce vote sur le Sdage. Si nos avis sur le fond convergent, nos décisions de vote peuvent être différentes. C'est pourquoi certains d'entre nous vont expliciter brièvement leur vote.

Pour ma part et pour l'association Bretagne vivante que je représente, le Sdage est un document très important qui doit servir la gestion des milieux aquatiques et encadrer la déclinaison locale de ce schéma dans les Sage.

Même si quelques avancées, notamment sur les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant ou sur le littoral, vont dans le bon sens, nous savons que ce sera insuffisant pour permettre une réelle amélioration de l'état des masses d'eau.

Des dispositions plus exigeantes en matière d'apport en nitrates auraient été nécessaires pour espérer enfin une réduction des phénomènes d'algues vertes.

Mais surtout, dans un contexte de pression de plus en plus forte sur la ressource, le chapitre 7 sur la gestion quantitative ne se donne pas les moyens de faire des économies indispensables.

Nous nous félicitons de la généralisation des études HMUC. Toutefois, le texte prévoit presque à chaque citation de ces études qu'elles peuvent conduire à des règles moins restrictives.

De même, les réserves hivernales pour de nouveaux usages sont insuffisamment encadrées.

Dans tout ce chapitre, les besoins des milieux, y compris d'écoulement suffisant hors période de basses eaux, sont bien peu pris en compte.

En résumé, sur ces deux points, mais aussi sur les pollutions par les pesticides et les micropolluants, le manque d'ambition de ce Sdage ne nous permet pas de voter pour et nous inciterait à voter contre.

Toutefois, la conviction que même imparfait il reste nécessaire me conduit à m'abstenir.

M. le président :

Nous sommes 180 dans la salle. Nous n'allons pas tous nous exprimer individuellement, sinon nous n'allons pas nous en sortir. Je demande que nous restions sur des discours et des propos généraux. Il appartiendra ensuite à chacun, en fonction de ses convictions et de son travail, de voter. Je ne veux pas d'une explication de vote individuelle sur le document.

Mme BRUNY :

M. le Président, Mme la Préfète, chers collègues, deux années de travaux intenses et de contribution nous ont conduits à cette séance plénière, ultime échéance sur le vote du Sdage 2022-2027. Aujourd'hui, je souhaite ici rendre hommage aux services de l'agence pour la qualité de leur travail et de leur écoute.

Autant vous l'annoncer tout de suite, certains d'entre nous voteront contre ce Sdage. Ils seront peu nombreux et c'est probablement bien ainsi compte tenu des incertitudes qui planent sur l'issue du vote. Cette opposition au projet, hautement symbolique, veut acter les renoncements et les déceptions, mettre à jour des choix inappropriés faits en cours de révision, dénoncer l'impact délétère des travaux du Varenne menés concomitamment et concurremment à la révision du Sdage.

Nous ne nierons pas les améliorations portées à ce document. Toutefois, comment expliquer la régression validée par l'État sur les volumes de substitution en ZRE, limités à 80 % du volume net prélevé à l'étiage dans le Sdage actuellement en vigueur et transformés en un volume de 100 % dans ce nouveau projet ?

Cette nouvelle écriture ne respecte pas le Code de l'environnement qui a inscrit dans la loi du 8 août 2016 sur la biodiversité et son article L. 110-1 le principe de non-régression que je cite : « la protection de l'environnement assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante ».

Nous dénonçons également l'épisode suivant concernant le chapitre 7. La veille de la commission Planification du 4 février, un amendement proposé par le Secrétariat technique de bassin mentionnant des objectifs de baisse de tous les prélèvements définis par les assises de l'eau en 2020 a été retiré avant même son examen en commission. La pression exercée par le collègue économique en amont de cette commission n'y était sans doute pas étrangère.

Quoi qu'il en soit, l'avantage de ces débats aura été, pour les nouveaux membres du comité de bassin, d'être totalement affranchis de la réalité brutale des positionnements et des modes opératoires des acteurs, bien éloignés des discours et de la communication officiels plus policés.

De notre côté, depuis le début du travail de révision, nous avons prévenu que certains points liés au quantitatif n'étaient pas négociables, notamment les 20 % des volumes en ZRE.

Depuis trop longtemps, M. le Président, on compte sur le milieu associatif pour faire l'appoint, pour combler les abstentions ou les votes contre des milieux économiques malgré tous les arbitrages favorables que ceux-ci obtiennent.

Aujourd'hui, nos propres votes « contre » actent notre désaccord et marquent une évolution d'appréciation de la part de militants fortement engagés. Il nous reste aujourd'hui une ultime liberté, celle du vote, et nous comptons bien nous en saisir de manière pleine et entière.

Mme AUBERT :

Je siége ici en tant que personnalité qualifiée. Je m'exprime donc en mon nom propre. Néanmoins, j'espère pouvoir donner des éclairages avec l'expérience qui est la mienne, notamment lors de ces trois ans à la présidence du CA de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

C'est un document important dont nous discutons aujourd'hui. La preuve en est ce silence de cathédrale, voire l'émotion et l'attention qui animent un certain nombre d'interventions, ce qui est tout à fait compréhensible parce que c'est un document qui engage l'avenir.

En même temps, je partage l'avis de M. Doron quand il dit qu'il s'agit d'un document, d'un texte et que ce qui devrait nous préoccuper avant tout, c'est l'action de terrain. Action, action et action, c'est ce qu'il nous faut. Nous n'allons pas passer des heures, des mois et des années à peaufiner un document, à faire une guerre de virgules, de mots... Chers collègues, aucun de nous n'aura son Sdage idéal qui correspondrait à ses besoins, ses intérêts, ses rêves, ses convictions, ses compétences, son terrain, son territoire... ce n'est pas possible.

Je le dis tout net : je voterai pour ce document sans aucune hésitation, non pas que je ne partage pas bon nombre de réserves et de critiques qui ont été faites, mais simplement par pragmatisme. Il faut avancer. Dans ce document, j'estime qu'il y a toute une série de mesures, d'objectifs qui sont utilisables immédiatement par l'ensemble des acteurs concernés pour agir maintenant et démultiplier les actions qui sont déjà conduites, pour les rendre de meilleure qualité, avancer et convaincre. Je suis tout à fait d'accord, il faut sensibiliser, informer encore beaucoup mieux que nous ne le faisons.

On fait porter à ce document de Sdage des défauts et des problématiques qui le dépassent très largement. La cohérence des politiques, nous l'avons évoquée dix mille fois. Nous ne sommes pas maîtres de la politique agricole commune. Nous ne sommes pas maîtres des politiques d'aménagement du territoire. Nous ne sommes pas maîtres des politiques économiques et fiscales. Nous pouvons donner notre avis, et nous ne nous en privons pas, mais nous ne sommes pas maîtres de tout cela.

Evidemment, ce Sdage qui concerne l'eau traduit l'ensemble de ces contradictions et de ces incohérences. Je voterai donc pour, y compris pour rendre hommage à tout ce travail énorme qui a été fourni par M. Taufflieb et tous ceux qui y ont participé. Je salue cet effort qui vient souvent de personnes bénévoles, très motivées et très engagées. C'est le compromis que nous avons aujourd'hui, à l'instant T.

À l'évidence, de toute façon, il faudra y revenir. Ces documents de planification présentent un grand nombre de défauts. D'ailleurs, au sein même de la fonction publique, de jeunes fonctionnaires réfléchissent à une meilleure planification, à une simplification, à une meilleure lisibilité-applicabilité des documents. Bien sûr, il faut penser à tout cela. En revanche, ce n'est pas à nous, comité de bassin, de mener cette réflexion aujourd'hui, quoique je partage ces critiques.

C'est un document qui est dans la tradition des planifications. Il y en a 10.000 dans notre pays qui d'ailleurs s'entrechoquent et mobilisent l'énergie de toutes les instances des organismes publics de façon démesurée au détriment de l'action. Ce sont des documents qui sont élaborés par temps calme. Or, nous sommes dans des temps agités, voire dans des avis de tempête. Cela a été dit à plusieurs reprises. À l'évidence, il va nous falloir trouver une méthode pour travailler ensemble à l'ajustement, à la révision de tel ou tel aspect de ces documents. Il faudra le faire.

Chers collègues, je vous enjoins, par volonté d'agir – c'est plus important que les mots –, à adopter ce document.

Mme ROUSSET :

Je suis une élue départementale de l'amont, de la Haute-Loire. Mme la Préfète, je vous remercie de votre présence. Je voudrais ici vous apporter une analyse et un témoignage d'une élue locale qui veut croire que la France a un avenir, un avenir respectable et juste, mais d'une élue locale qui s'est usée en heures de planification.

Nous sommes ici sous un format que certains aiment qualifier de parlement de l'eau, sous un format orchestré par une organisation administrative de bassin qui se superpose aux strates administratives locales et de bassin de vie, sous un format où l'administration intervient et anime les débats, sous un format où de fait et par autorité, cette administration est la garante des débats

et où, pour le moins, les informations techniques et réglementaires qui y sont annoncées et énoncées comme vraies et constitutives de la base de travail devraient être vraies. Cette garantie de l'État de droit, je ne l'ai pas toujours trouvée pendant les travaux.

Nous devons voter aujourd'hui sur un document qui fait suite à de très nombreuses réunions de travail. Il n'existe pas de relevé des discussions que nous avons eues, ce que je regrette. L'écart est bien trop grand, dans certains cas, entre ce qui a été dit pendant ces réunions et ce qui a été écrit lorsque nous demandions par la suite des explications écrites. Dès lors que les uns ou les autres, nous connaissons le sujet sur nos propres territoires, nous avons dû constater que des informations erronées nous étaient indiquées, d'où les questions sur l'appréciation du niveau de détail.

Les avis sur le projet de Sdage et les inquiétudes remontées du terrain ont été sous-évalués et sous analysés parce que d'une part, l'État a financé des organismes non neutres pour communiquer auprès du grand public sur le contenu du projet de Sdage, et d'autre part parce qu'à tout le moins, dans certains territoires, les votes des représentants des administrations ont été organisés pour éviter des remontées défavorables des commissions locales de l'eau par exemple, et ainsi de suite. En plus, je ne vois vraiment pas à quoi cela pouvait servir.

Sauf que l'ignorant ne mesure pas les conséquences des mesures qu'il prend et qu'il fait prendre.

Sauf qu'à problème mal posé, réponse introuvable ou inappropriée.

D'ailleurs, depuis des années de mesures, d'organisation, de lourds financements, les mauvais résultats ou les faibles résultats continuent de tomber. Ils nous prouvent notre faiblesse et notre mauvaise analyse. Ils nous montrent que nous sommes – probablement à cause des effets de mode entre autres – sur de mauvais paradigmes et de mauvais paramètres.

Le Secrétariat technique de bassin nous a recommandé, quasiment intimé, de ne pas nous réinterroger et de ne travailler que sur la base de l'architecture de l'ancien schéma, avec des données obsolètes pour l'état des lieux alors que nous nous devons de préparer le futur. Nous avons été orientés dans une absence de prospective et de construction du pays. Réduire n'est pas construire. Réduire n'est pas être efficace. Réduire n'est pas assurer l'après. Or, nos travaux devraient nous plonger résolument dans l'avenir pour le construire dans toutes ses dimensions puisque l'eau, c'est la vie. Bien que certains disent que nous n'étions en train de parler que de l'eau, il n'empêche que nous sommes dans l'erreur en travaillant en silo.

Ce document est illisible, inaudible et opposable aux territoires, à tous les territoires. Alors que nous évoluons dans un pays qui se veut un et indivisible, il ne devrait pas y avoir de complexité à en comprendre la règle ou la recommandation. D'ailleurs, la recommandation est-elle française ou européenne ? Je m'interroge.

Il ne devrait pas y avoir non plus de sous-territoire ni d'asservissement de certains territoires au profit de certains autres parce qu'ils n'ont pas été exposés à la même histoire. Ils devraient pouvoir continuer d'évoluer aujourd'hui. Toutes les spécificités du bassin, sans exception, devraient être connues et reconnues, expliquées à chacun des volontaires des groupes de travail par ceux qui ont la mission de diriger ces travaux, nos travaux.

Je me demande si certains savent ce qu'est un territoire de montagne ou de moyenne montagne, ce qu'est une pelouse sèche. Ce ne serait pas si grave si nous avions l'humilité d'appréhender l'ampleur de notre ignorance et de ne pas aller imposer nos vues dans des domaines que nous ne connaissons pas.

Un autre exercice malsain est appliqué ici. Il est construit sur des motifs financiers qui sont posés au-dessus de la question technique ou scientifique. Encore une fois, nous nous trompons dans la constitution même de notre base de raisonnement. Je pense malheureusement que certains le savent très bien.

Pendant nos travaux, nous manquons parfois d'explication. Cependant, quand je questionne sur cette situation, il m'est aimablement expliqué – très aimablement d'ailleurs et je vous remercie, M. le Directeur – que c'est par souci de pédagogie, qu'il est normal de m'induire en erreur pendant les travaux en ne me donnant pas les réponses les plus exactes.

Mais plus globalement encore, il nous manque une vision globale sur le devenir de notre pays. Ce n'est pas le fonctionnement en gribouillage-bidouillage des textes préexistants qui nous y conduira.

Aujourd'hui, la lecture de ce document me donne la nausée, peut-être parce que je suis une femme, peut-être parce que nous y avons passé des heures et que finalement, la répulsion est devenue physique. C'est trop compliqué. C'est illisible. C'est inaudible et particulièrement inapplicable sur le terrain, et surtout, et plus que tout, c'est mensonger, notamment dans l'atteinte des 61 % de masses d'eau en bon état. Il y a même de petits chanceux par chez moi : 73 % en bon état...

M. le Président, vous êtes content des 58 % chez les Bretons, 73 % chez les autres. Comment voulez-vous que nous y arrivions ? Les collègues appréciaient, souriaient. C'est un mensonge écrit d'abord pour nous, puis pour nos concitoyens de bassin, ensuite pour la France et pour les institutions européennes. Nous écrivons ici et maintenant des mensonges sur des pièces administratives opposables aux territoires, qui servent de base à la France pour se justifier auprès de l'Europe. Voilà ce que nous faisons ici collectivement.

Je me veux honnête, y compris intellectuellement. Je veux une France forte et juste, pas une menteuse, pas une arrogante donneuse de leçons.

Je viens ici parce que je veux que nous construisions l'avenir de notre pays, de notre territoire respectif, plutôt dans l'urgence climatique à moyen terme, mais aussi sur le plus long terme.

Si les élus fuient les réunions dans ces institutions, interrogeons-nous sur les causes profondes. Ils ont à faire. Ils ne viennent là ni pour leurs loisirs ni pour leur carrière.

Pour conclure, je sais que certains voteront sous le coup de la pression, des petits coups ou de gros accords de différentes natures. Je n'engagerai pas les élus de la République ni la représentation de la France devant des institutions européennes, encore moins l'amont du bassin, dans des documents opposables.

Mme HAAS :

Le travail de ces derniers mois a été intense et formateur. Je suis élue depuis 18 mois, donc je n'ai pas la bouteille dont parlait Mme Rousset. En tout cas, je remercie beaucoup les services de l'agence de l'eau, M. Taufflieb et l'entière des collègues du groupe de travail de la commission Planification. Je trouve que le dialogue qui s'était engagé était largement positif.

Ce lundi, nous avons découvert le second volet du rapport du GIEC, cette autre guerre qui ne dit pas son nom et qui pourtant fait des ravages. La température dans le monde a augmenté de 1,09 °C depuis l'ère préindustrielle. Ce n'est que 1,09 °C. Pourtant, au niveau humain, environ la moitié de la population mondiale connaît actuellement de graves pénuries d'eau à un moment donné de l'année.

M. le Président a dit : sans eau, pas de développement. Je dirais : sans eau, pas de vie. Croire en notre capacité infinie à capter les ressources qui, elles, sont finies relève de la pensée magique. Pourtant, j'ai foi dans le génie humain, dans notre capacité à nous réinventer pour préserver nos cultures, nos savoir-faire et même notre espèce.

L'attractivité et le développement économique doivent être au service du vivant dont nous faisons partie. Sans eau en qualité et en quantité, des territoires entiers vont se vider comme aujourd'hui dans les terres lointaines ouest-américaines ou au centre de la Chine. Sans eau en qualité et en quantité, les insectes dont les pollinisateurs vont continuer à disparaître, et avec eux, notre autonomie alimentaire.

Je rejoins de nombreux élus, citoyens et citoyennes qui s'inquiètent de la mise en pratique effective du Sdage dans les territoires. Nous souhaitons une plus grande transparence et un meilleur suivi des actions.

Aujourd'hui, en tant qu'élue de la ville de Tours et de sa métropole, je ne peux que regretter que les grandes communes urbaines n'aient que peu participé à l'enrichissement du Sdage lors de la concertation. Je m'inquiète de notre capacité collective à être dans l'opérationnel.

Certains pensent que le Sdage est trop complexe. Oui, il est complexe mais nous pensons surtout que le Sdage mériterait que les citoyens et citoyennes, les acteurs du territoire en général s'en emparent pendant ces cinq prochaines années de vie pour en comprendre les subtilités et travailler à la suite.

M. POINTEREAU :

Je suis également très attaché aux agences de l'eau puisque je les ai défendues encore il y a quinze jours au Sénat même si j'émetts quelques réserves sur la complexité de gouvernance et la représentativité qui n'est peut-être pas suffisamment équilibrée.

Concernant le schéma directeur, cela doit être un document d'orientation qui définit les grands axes. Toutefois, comme ce document doit être compatible avec les autres schémas comme le Scot, le SRCE, le SRADDET, etc., cela devient finalement un document qui est contraignant, complexe et très normatif. Je constate que cela devient pratiquement un texte de règlement d'application qui est figé alors que cela ne devrait être que des orientations. C'est le premier point. Je rejoins d'ailleurs les propos tout à l'heure d'un certain nombre de mes collègues qui disaient que c'est devenu trop lourd et beaucoup trop précis.

Nous sommes d'accord sur le bon état des masses d'eau et la qualité de l'eau. Tout le monde convient qu'il faut l'améliorer. Par contre, je regrette beaucoup que l'on n'ait pas tenu compte dans ce Sdage du Varenne de l'eau qui s'est déroulé il y a quelques semaines et qui apporte finalement des solutions dans le domaine quantitatif et de la ressource en eau.

En effet, contrairement à ceux qui prônent la décroissance, avec la situation climatique actuelle, avec l'histoire malheureuse que nous vivons aujourd'hui, nous allons être contraints de produire plus, de produire mieux et de produire plus durable. Pour cela, il faut de l'eau. Il en faut pour diversifier, pour produire des semences, et ce, dans tous les modes de culture. Que ce soit du bio ou de la culture traditionnelle, il faut de l'eau.

Ce que je souhaiterais, c'est avoir des assurances sur cette problématique. Quand j'entends le *bashing* permanent sur l'irrigation, je peux vous dire que cela va coûter plus cher pour les contribuables si nous ne faisons rien que si nous arrivions à améliorer cette ressource. Je ne vous parle pas de bassine, je parle de réserve de substitution. Il faudra que nous y arrivions parce que si nous ne faisons rien, nous irons à la catastrophe.

M. BOISNEAU :

Je représente les pêcheurs professionnels en eau douce. Cependant, je vais vous donner l'avis sur le Sdage d'un groupe d'acteurs puisqu'aujourd'hui, j'ai aussi le mandat de la conchyliculture et de l'agriculture biologique.

Dans ce projet de Sdage, nous avons tous des insatisfactions. Nos activités, surtout la conchyliculture et la pêche, dépendent de tout ce que le reste de la société fait de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité qui en dépend. Nos conditions de travail se dégradent en permanence.

Il faut avoir la foi. Nous avons la foi. Personnellement, cela fait plus de vingt ans que je m'investis dans cette organisation (comité de bassin et conseil d'administration de l'agence lors d'un précédent mandat). J'en suis à mon troisième Sdage. Certes, nous avons gagné sur certains paramètres. Les politiques de l'eau ont été efficaces pour la réduction des pollutions industrielles et des collectivités. Il faut le répéter pour les nouveaux. Cela a été très efficace. Je tiens à le rappeler. Par contre, sur les pollutions diffuses agricoles, malgré les efforts considérables faits par une fraction du monde agricole et agroindustriel, en tant que président de la commission Loire moyenne, je constate que malheureusement, nous avons plus de 200 molécules de pesticides qui circulent dans nos cours d'eau. Nous avons encore des teneurs en nitrates qui ne baissent pas.

Par ailleurs, il existe des problèmes anciens que nous essayons de faire avancer, par exemple les fameuses boues toxiques qui sont stockées dans les barrages de Grangent et de Villerest. Cela fait vingt ans que j'essaie de faire inscrire dans le Sdage des actions de réduction de ces bombes chimiques que nous avons tous au-dessus de la tête, je n'ai toujours pas réussi. Dans le Sdage que nous allons voter, on va regarder le problème. Nous pourrions peut-être le traiter à partir de 2028, en admettant que je sois encore là pour essayer de faire avancer le dossier, si d'autres ne veulent pas prendre le relais parce que ce n'est pas sûr.

Je constate aussi que beaucoup de frustrations sont liées au fait que certains acteurs ont une forme de radicalisation de leur position. Le dialogue entre nous était plus facile il y a vingt ans qu'il ne l'est maintenant. J'en suis désolé. Ce n'est pas faute d'avoir fait des efforts à la commission Planification, avec M. Taufflieb et le reste des acteurs. Par respect pour toutes les personnes qui ont lourdement négocié pendant des mois et des années pour améliorer cette planification, ce

schéma directeur, je voterai pour. C'est un vote pour par défaut mais un vote pour. Je demande aux élus de nous aider à essayer d'avancer.

M. GUILLAUME :

Je ne m'exprime pas à titre particulier mais pour les associations de consommateurs. Nous allons essayer de rassembler à peu près nos avis en rappelant que nous représentons, d'après nos statuts, directement toute la population, tous les consommateurs de France. Malheureusement, souvent, nous sommes marginalisés.

Nous sommes pour travailler ensemble. M. le Président, vous en avez parlé. Plusieurs d'entre nous souhaitent aussi travailler ensemble comme nous le faisons dans le cadre du comité de bassin par exemple. C'est complexe, c'est difficile, mais c'est le jeu.

Par contre, nous sommes fortement mécontents des contournements de ces instances de démocratie participative, contournements qui augmentent constamment. Je compte sur vous, Mme la Préfète, pour remonter cela à qui de droit parce que nous nous apercevons qu'à ce sujet, cela va dans le mauvais sens.

J'ai entendu parler du Varenne de l'eau. Pour nous, c'est une mascarade. D'ailleurs, nous n'avons pas été invités. Cela se répercute un peu dans le Sdage dans lequel les conclusions des assises de l'eau sont très peu prises en compte.

Je vais parler de deux points qui sont les priorités pour les associations de consommateurs. C'est d'abord la qualité de l'eau pour faire de l'eau potable. Il ne faut pas oublier que d'après une étude de 2011 du ministère de l'Écologie, la pollution diffuse coûte 1,4 Md€. En 2022, ce serait plutôt dans les 2 Md€ par an. Si nous arrêtons de faire du curatif, ou juste le minimum, et que nous faisons du préventif, il y aurait de l'argent disponible.

J'ai l'impression d'être il y a six ans, ou douze ans d'après ce que m'ont dit mes prédécesseurs, en matière d'action, d'orientations, de l'aspect très volontariste. Certes, cela n'empêche pas d'aller vers la qualité des masses d'eau, pour faire de l'eau potable en particulier, mais j'ai l'impression que dans six ans, nous serons au même point qu'il y a six ou douze ans.

Nous demandons plus de contraintes dans ce domaine qui nous concerne directement. Il faut coupler cela avec le volontarisme et par exemple la possibilité pour les préfets d'agir, d'amener certaines obligations si cela n'avance pas. D'ailleurs, cela n'avance pas puisque nous sommes toujours au même point par mandat de six ans.

Le deuxième point qui nous intéresse, c'est la gestion quantitative. Il y a une avancée timide – personne n'en a parlé mais nous l'avons porté – sur l'embouteillage de l'eau. Il existe une réorientation qui fait quand même deux ou trois lignes dans le Sdage. Néanmoins, nous n'avons pas pu faire passer une disposition qui n'était pas terrible, notamment que cette activité suive les conclusions des assises de l'eau, par exemple moins 10 % en 2025.

Nous regrettons aussi la grande timidité sur les économies d'eau, les vraies, les incontournables à cause de l'adaptation au changement climatique. Nous comptons sur les économies et la sobriété. D'ailleurs, nos associations font campagne pour une sobriété consumériste dans tous les domaines – il n'y a pas que l'eau – par des changements réels de pratiques. Nous regrettons la focalisation sur la construction de réserves d'eau comme si c'était la seule solution. Certes, il en faudra à certains endroits. En revanche, ce ne sera pas multiusage. C'est sur fonds public en plus. Cela a été évoqué par des collègues. C'est incompréhensible. D'ailleurs, c'est un contournement des directives européennes qui interdisent de subventionner l'irrigation.

Nos propositions dans ces deux domaines permettent d'avancer gagnant-gagnant mais elles sont souvent écartées.

Concernant notre vote, nos associations s'accordent sur la nécessité d'avoir un Sdage même s'il n'est pas parfait, tant s'en faut. Par exemple, le Sdage n'empêche pas l'accès à la qualité de l'eau mais ne l'encourage pas beaucoup. Nos votes seront donc pour, avec peut-être une ou deux abstentions.

M. FERRAND :

Je suis conseiller régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui compte 8 millions d'habitants. Je suis président d'un Sage et d'un PTGE. Puis, je représente au Comité national de l'eau les Régions de France.

Mme la Préfète, M. le Président, mesdames et messieurs, le 22 octobre 2020 était adopté le projet de Sdage par une faible majorité de 49 % des voix tandis que tous les autres bassins adoptaient leur projet de Sdage à plus de 70 % des voix. Il faisait pourtant l'objet d'un gros travail en amont de la part de différentes commissions, dont celle de la Planification, et d'une consultation importante de tous les acteurs de l'eau du bassin.

Cette majorité obtenue grâce à une forte abstention, prouvant une faible adhésion à ce projet, aurait dû alerter tous ceux qui, en charge de l'élaboration du Sdage, faisaient fausse route. Je veux parler du Secrétariat technique de bassin dans toutes ses composantes et tous ceux en charge de la constitution de l'état des lieux et des propositions de mesures à prendre, dont il est clair que dans sa majorité, le comité de bassin n'adhérait pas à leurs thèses.

La cause en revient principalement au Sdage précédent qui n'a, semble-t-il, rien résolu. L'état des lieux 2019 est formel : 27 % des cours d'eau étaient en bon état écologique en 2013, ils ne sont plus que 24 % en 2019. Lorsqu'une politique ne marche pas, l'intelligence est d'en changer, surtout vu son coût. J'y reviendrai plus loin.

Ainsi, fort d'un projet auquel une majorité n'adhère pas, la procédure pour y arriver aujourd'hui voudrait que l'on consulte. Là aussi, le bon sens voudrait que l'on écoute tous ceux qui ont un avis à donner, surtout ceux qui ont un avis différent puisque le passé nous rappelle que les résultats sont mauvais.

Mais rien n'y fait ! La consultation est certes faite dans le respect de la procédure, on écoute mais on n'entend pas. Il n'y a aucune prise de conscience ou de mise en perspective des différents avis. L'expression du militant associatif, du citoyen moyen, souvent nourri par l'encyclopédie universalis Facebook, a autant et parfois davantage de poids que celle d'un élu représentatif de centaines, de milliers ou de millions de personnes, pas plus d'ailleurs que l'usager économique dont les techniciens travaillent à des avis basés sur la recherche et la science.

Il existe même des études faisant loi sur le bassin, portées par des établissements publics mais dont on se sert pour caler les pieds des bureaux des rédacteurs de Sdage.

L'activité humaine, l'économie, l'aménagement du territoire sont autant de gros mots dans un processus où le dieu de l'écologie punitive fait parvenir ses encycliques par la voie de ses prophètes prônant la décroissance et le malthusianisme. Ne cherchez pas, vous ne trouverez dans ce document d'orientation aucune référence à l'économie.

Alors que dans le projet de Sdage, il est écrit que l'avis doit être ascendant, on fait fi de l'avis des Sage, celui que je préside comme les autres. La science infuse est à Orléans ; y siège le pouvoir suprême d'orientation du bon courant pour les territoires, s'estimant bienheureux de recevoir quelques subsides pour contrer les responsabilités de ces mauvais résultats, dont ces mêmes territoires sont forcément responsables.

On persiste dans la mauvaise direction puisque le projet de Sdage présenté ce jour avoue lui-même que 79 % des cours d'eau, 80 % des plans d'eau, 46 % des nappes, 67 % des estuaires risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027. On imagine même déjà un régime dérogatoire. C'est normal puisque ce Sdage maintient le cap sur la continuité du précédent.

Le Sdage est un document d'orientation. C'est l'article 121-2 du Code de l'environnement – je confirme, M. le Sénateur –, mais en Loire-Bretagne, on innove en lui ajoutant des déclinaisons, ce qui transforme le Sdage en un énorme document contraignant parce que l'administration, lorsqu'elle a un problème en France, dispose du pouvoir magique de la loi, du règlement, des prescriptions, des circulaires et des mises en compatibilité, dont nous voyons aujourd'hui, au niveau local comme au niveau national, l'efficacité menant à la continuité éco-sclérosante vers la dégradation des milieux normatifs.

Le Sdage Loire-Bretagne est un modèle du genre. Il dépasse de loin tous ses homologues : 786 pages en trois tomes, dont l'objectif premier est que chaque citoyen puisse se l'approprier. Je vous livre une phrase type, page 76 du tome 1 :

« Par ailleurs, d'autres substances dites ubiquistes correspondent à des polluants persistants bioaccumulables, toxiques et multisources s'avérant omniprésents dans l'environnement, à savoir : les diphényléthers bromés, le mercure, les hydrocarbures aromatiques, polycycliques, l'acide perfluorooctanesulfonique, les dioxines, l'hexabromocyclododécane, l'heptachlore et le tributylétain.

Des actions de réduction efficaces sont alors difficiles à mettre en place concernant ces deux catégories de substances, mais devront être étudiées dans la mesure des techniques économiquement acceptables dès lors qu'un rejet est identifié ».

Nous sentons tout de suite que Mme Michu ou M. Martin va très vite pouvoir s'approprier l'idée de ce texte... Ce n'est pas un exemple isolé.

Je vous le traduis en français moyen : lors de la présence de polluants persistants difficiles à éliminer, nous chercherons la source et nous essayerons de la réduire par des techniques économiquement acceptables. Je n'irai pas plus loin sur le fond.

Lorsque l'orientation en vient à dicter l'usage des pratiques locales dans ses moindres détails, on se rapproche très rapidement de la dictature administrative. Le Sdage devient alors un document prescriptif qui s'adosse au Code de l'environnement, qui l'amplifie, qui ne résoudra rien, mais qui justifiera le travail de tous ceux qui sont en charge de son élaboration. Dans ce domaine, comme dans d'autres, on pourra alors dire fièrement pour se rassurer : « En matière de gestion de l'eau, nous avons pourtant tout essayé ».

La Loire coule depuis le mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes depuis des millions d'années. En continuant dans la même démarche, vous verrez que l'on finira par préconiser d'inverser son sens d'écoulement pour résoudre les problèmes, avec le même résultat connu par avance. Le problème, c'est que toutes ces déclinaisons ont un coût. Le Sdage annonce la couleur : 3,6 Md€ d'ici 2027, avec 10 700 mesures pour ne pas atteindre les objectifs.

Je vous prends à témoin, messieurs et mesdames les usagers économiques, chefs d'entreprise, citoyens, mais aussi les élus représentants les collectivités de toutes tailles. Qui d'entre vous aurait le courage d'établir des budgets de milliers, de millions, de milliards d'euros, dont les ressources viennent des taxes et prélèvements sur nos concitoyens, et dont vous savez par avance qu'il n'y aura pas de résultats ? Qui peut décemment, dans la situation économique de notre pays et de nos concitoyens, décider de taxer des gens pour alimenter un puits que nous savons sans fond ? Si le Sdage est voté, aurez-vous le courage de l'expliquer à vos électeurs ou mandants, de répondre à la presse sur ce gaspillage d'argent public dont vous aurez participé à la décision ?

Au cours de la consultation, nous sommes un certain nombre à avoir exprimé des idées différentes qui se résument en une seule : redonnons l'argent aux collectivités territoriales locales qui savent mieux que personne bien employer cet argent pour tous les usages suivant leurs compétences, avec des orientations dont les résultats sont à portée des objectifs que nous nous fixons, qui allient économie avec une écologie de solution.

Je finirais sur la forme. Le Sdage a été élaboré par la commission Planification dont je fais partie, où je me suis épuisé à ne jamais être entendu, mais surtout à passer du temps pour couper les cheveux en quatre, déplacer des virgules, changer un mot dans une phrase et principalement passer mon temps à chercher dans le dictionnaire des synonymes. J'ai fini par jeter l'éponge.

Moins de 20 % des élus inscrits à la commission Planification étaient présents aux sept journées de travail, que dis-je, aux nombreuses heures de dissection scripturale à l'élaboration de phrases dont je vous ai fait lecture. Les élus ne sont ni des techniciens ni des académiciens. Leur rôle est de décider et non pas de passer du temps pour torturer les textes dans des agendas plus que serrés.

Toutefois, là où le bât blesse, c'est que pour décider, il faut aux élus les moyens de le faire et avoir la communication des éléments, être renseignés. Mme la Préfète, j'ai cherché les comptes rendus des commissions Planification. Encore tout à l'heure, j'ai vérifié. Aucun compte rendu n'est disponible. Est-ce normal ?

Nous voyons très bien que rien n'est fini, que rien n'est clair. Depuis lundi, le service des instances ne cesse de nous envoyer des erratums qu'il est difficile de rapprocher des discussions en séance puisque justement, nous n'avons pas les comptes rendus. Nous devinons qu'en coulisse, chacun s'agite pour que jusqu'au dernier moment, ses intérêts soient pris en compte, modifiant ainsi les textes arrêtés lors de la dernière séance de la commission Planification.

Puis, les séances s'éternisant, la convocation pour la dernière commission Planification, dont l'objet était le vote définitif pour la présentation devant ce comité de bassin, n'a absolument pas été respectée. Le 4 février, les membres présents en fin de soirée ont décidé entre gens de bonne compagnie de reporter ce vote au 9 février, soit cinq jours plus tard, alors que le règlement impose quinze jours avec convocation. Cette infraction au règlement est grave dans un établissement de la République. Le caractère d'urgence aurait pu être invoqué mais n'apparaît pas sur la convocation, et pour cause, rien ne pourrait le justifier puisque les invitations au comité de bassin n'étaient pas envoyées.

Pas de compte rendu, le non-respect du règlement, des erratums sans pouvoir vérifier leur bienfondé, 786 pages dont les effets nuls sont connus par avance, il s'agit d'un bréviaire voué à la décroissance.

Mesdames et messieurs, en élu de la République responsable que je suis, il m'est impossible de cautionner cette monstruosité administrative, ce déferlement d'algues vertes prescriptives. Je voterai contre ce Sdage et je vous demanderai de faire de même. Le Sdage 2016-2021 continuera de s'exercer et nous aurons six ans pour tout remettre à plat sans urgence. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. PAGESSE :

Je voulais d'abord vous féliciter, M. le Président et Mme la Préfète. J'ai écouté avec attention vos mots introductifs que je partage à 100 %.

Dans ce mot introductif, M. le Président, vous avez rappelé le changement climatique, certaines urgences, la nécessité de trouver des solutions, de co-construire, qu'il n'y a pas de développement s'il n'y a pas d'eau et que le schéma directeur est fait pour nous aider à gérer cette eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Vous avez ajouté, Mme la Préfète, que sans eau, nous n'aurons aucune autonomie sur le plan industriel. La part de l'industrie dans notre PIB est passée de 24 % à 12 %. Nous avons donc, les dix dernières années, divisé ce PIB par deux, tant sur le plan industriel qu'agricole. C'est effectivement la souveraineté de notre pays qui est en jeu, tel que vous l'avez rappelé et au regard des événements internationaux actuels. Cela revêt une certaine gravité.

J'ai trois remarques. D'abord, un schéma directeur globalement indique les grandes orientations. M. le Président a parlé de quantitatif et de qualitatif. Pour avoir regardé de près, je n'ai rien trouvé en matière de quantitatif. Certes, j'ai trouvé que les plans d'eau, il ne faudrait pas trop en faire parce que cela va s'évaporer, c'est inefficace. Je vous avoue que je n'ai pas tout à fait tout lu. S'il y en a qui veulent me contredire, j'irai chercher la page. Je n'ai pas vu une orientation claire. Au global, j'ai regardé de près aussi ce que dit le GIEC. La pluie se déplace. Nous devons pouvoir la stocker.

Je sais que nous pouvons aussi d'ores et déjà améliorer la gestion des réserves qui existent sur notre axe. J'ai été élu deux fois à la commission de gestion de Naussac et de Villerest, donc j'y veillerai doublement, si je peux me permettre.

Après, j'ai envie de dire : comment voulez-vous ? 10 700 mesures, ce n'est plus de l'orientation. J'ai aussi siégé à Bruxelles. Aujourd'hui, si notre amélioration qualitative n'est pas celle qui est espérée comme cela a été souligné tout à l'heure, c'est aussi parce que la directive européenne, c'est entre 25 et 50 mg. Je ne prends que l'exemple du nitrate. Je peux en prendre beaucoup d'autres. Au fil du temps, nous étions descendus jusqu'à la méthode du percentile qui est de 18 mg sur dix prélèvements. S'il y en a un seul qui dépasse les 18 mg, ce n'est plus une amélioration.

C'est important de faire comprendre. Je n'ai pas envie de me faire passer pour un plaisantin. Avec 10 700 mesures dans notre schéma, quand nous irons nous présenter à Bruxelles parce que cela doit remonter jusqu'à Bruxelles, c'est tellement précis que nous n'atteindrons jamais nos objectifs. Bruxelles fera comme pour les nitrates. Nous sommes largement en dessous. Toutes nos rivières seraient classées en nitrates si nous n'avions pas voulu faire plus blanc que blanc par rapport à Bruxelles.

Ces orientations et ces mesures m'interrogent. Compte tenu de l'évolution de la climatologie et des événements politiques, comment garder notre souveraineté alimentaire ? L'Europe avec la nouvelle PAC rajoute des contraintes. L'Europe va dépendre, pour se nourrir, d'un tiers des

importations (35 %). Un schéma directeur, ce sont les grandes lignes. Avec 10 700 mesures, ce n'est plus un schéma directeur.

M. GANDRIEAU :

Tout le monde attend que je parle parce qu'il paraît que je suis celui qui a été le plus critiqué depuis ce matin en tant qu'élu qui a participé continuellement depuis quatorze ans à la co-construction de ces textes qui seraient trop compliqués, trop restrictifs. J'irais même plus loin en parlant d'une écriture punitive. Néanmoins, sans texte, nous serions incapables de nous entendre ou alors c'est un qui décide à la place des autres. Or, ce n'est pas ainsi que nous résoudrons les crises successives que nous sommes en train de vivre, y compris la dernière. La crise environnementale ne se réglera pas par une décision d'une personne ou d'un groupe. C'est bien co-construit. C'est le mot qui a été employé et je crois que c'est le mot le plus important.

Dans tout ce que j'ai entendu, ce serait Mme Aubert qui aurait le mieux exprimé ce que je pense. Parler, écrire, changer les mots... La langue française est tellement riche que certains mots peuvent parfois être interprétés différemment. À un moment donné, cela suffit. Il faut agir parce qu'il y a urgence. Il paraît que nous détruisons beaucoup. Depuis que l'humain a commencé à marcher sur deux pieds, nous avons toujours détruit. Nous nous sommes toujours battus entre nous. Puis, nous avons toujours reconstruit. Attention, il paraît que nous n'avons qu'une Terre. Il y a donc certaines urgences.

Peut-être que nous n'avons pas appliqué les bonnes méthodes avec les textes que nous avons en place. Peut-être que nous les avons appliqués différemment avec du laxisme administratif chez certains et de la surenchère administrative pour d'autres. Peut-être que le volontariat n'est pas la bonne solution, mais je ne crois pas non plus que la contrainte forte soit l'autre solution. Nous ne pouvons donc que co-construire ensemble.

Ce texte est une base. Je ne crois absolument pas que nous pourrions l'appliquer totalement sur les territoires mais au moins, c'est un point de discussion. Bien sûr qu'il fallait partir d'une page blanche mais nous n'avons pas pu. Nous avons donc décidé de faire de cette façon aujourd'hui. Il faut le travailler. Il faut vraiment le décentraliser. Quand il y a un conflit sur le territoire d'incompréhension entre les usagers économiques ou non économiques et une administration, il faut revenir à la source de qui est écrit, l'état d'esprit qui était le nôtre quand nous l'avons écrit. Je regrette qu'il n'y ait pas eu assez d'élus avec nous pour co-construire cet état d'esprit parce que nous avons été élus pour cela. Si nous ne sommes plus présents, nous laissons faire les autres. C'est ainsi ou alors on change le système.

J'ai fait un chemin terrible il y a quatorze ans avec Philippe Perrochon en votant contre pour exactement les mêmes raisons qu'ont exprimées les usagers économiques. Au deuxième Sdage, je me suis abstenu. Aujourd'hui, je vais voter pour. Le « pour » n'est pas un blanc-seing donné au texte, tant s'en faut. C'est plutôt pour une capacité à l'amener sur le territoire. Bien sûr qu'il faut le simplifier pour que les gens le comprennent. Il s'agit aussi de l'appliquer pour qu'il y ait des résultats économiques et écologiques. C'est notre fond de pensée. Il existe une base.

Je vote pour un chemin qui est long et qui se fera certainement sans moi, comme l'a dit M. Noyau un jour. Mon espoir, c'est que nous ne transmettions pas à nos enfants la division et l'extrémisme.

M. COUTURIER :

Je suis représentant du conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire. Je partage ce que je vais dire avec Mme Auberger qui est absente aujourd'hui et qui est également membre d'un conservatoire de notre bassin.

Premièrement, je rappelle que l'eau est un bien commun. L'eau appartient à tous. Sa gestion ne peut donc être que collective, démocratique et – pour reprendre un mot souvent utilisé ce matin – une véritable co-construction.

Comme beaucoup, je suis très attaché aux agences de l'eau et au comité de bassin, ce véritable parlement de l'eau. Néanmoins, il faut aussi insister sur le fait que c'est sur le local, dans les commissions locales de l'eau que se déclinent les orientations du Sdage. Il est extrêmement important que cela fonctionne bien également comme parlement de l'eau.

Deuxièmement, je voudrais souligner le travail conséquent – j’y ai participé dans la mesure de mes possibilités et j’ai été très présent – qui a été mis en œuvre avec M. Taufflieb dans le cadre de la commission Planification pour préparer ce Sdage. Je voudrais mettre en exergue le travail des agents de l’agence de l’eau et les féliciter pour leur patience, leur disponibilité et leur efficacité.

Troisièmement, je voudrais préciser que ce document ne reprend pas tout ce que nous aimerions y trouver. Le rapport du GIEC souligne l’urgence d’agir dès maintenant et non pas dans dix ou vingt ans. Je regrette que ce changement climatique ne soit pas encore suffisamment pris en compte pour améliorer la qualité de l’eau et également la biodiversité auxquelles nous sommes très attachés dans les conservatoires des espaces naturels.

J’aurais aimé y voir aussi une obligation plus importante pour avoir une véritable économie de l’eau avant d’envisager d’en prélever.

Au final, même si ce document entérine l’impossibilité d’atteindre un objectif très ambitieux, il permet de préserver des acquis et des avancées.

Il permet une meilleure prise en compte des spécificités du littoral.

Il grave dans le marbre la notion de bassin versant.

Enfin, il met davantage les CLE au centre de la déclinaison du Sdage, avec tous les acteurs sur le terrain en fonction de la diversité économique et environnementale du territoire.

Aussi, avec Mme Auberger, je voterai pour ce Sdage et sa mise en œuvre efficace sur les territoires.

M. PIRIOU :

Je représente Rivières de Bretagne et suis délégué de France Nature Environnement pour le littoral. J’ai préparé un papier que je vais le lire. Nous avons pris du temps à préparer ce papier en commun en amont.

M. le Président, Mme la Préfète, chers collègues du comité de bassin, la directive-cadre européenne sur l’eau de l’an 2000 imposait aux Etats membres d’atteindre le bon état écologique de toutes ses eaux pour 2015, avec des reports de délai possibles jusqu’en 2027 à condition d’être dûment justifiés.

Force est de constater qu’en 2019, seuls 24 % des masses d’eau du bassin Loire-Bretagne sont en bon état et que l’objectif fixé pour 2027 est seulement de 61 %, ce qui nous paraît peu ambitieux.

Malgré une bonne mobilisation des acteurs, en particulier en Bretagne, depuis vingt ans, les résultats ne sont pas à la hauteur. Il y a presque autant d’algues vertes sur nos plages, autant de micro-algues toxiques, de bactéries, de virus dans nos eaux côtières, autant de molécules de pesticides dans nos rivières et nappes phréatiques, autant de cours d’eau à la biodiversité dégradée et à la continuité écologique entravée.

L’environnement global est abîmé, mais aussi le tourisme et l’économie du territoire basée sur la qualité de l’eau, ainsi que la santé humaine dans plusieurs cas d’éléments toxiques.

Certes, nous réaffirmons que le Sdage n’est pas assez ambitieux mais nous sommes aussi conscients qu’il n’est pas le seul acteur concernant les milieux aquatiques. Il est peut-être même un acteur mineur comparé aux autres directives et règlements européens et nationaux.

Le Sdage ne peut pas pallier les effets de la politique agricole commune qui tient trop peu compte de l’environnement et qui a un pouvoir budgétaire largement supérieur aux mesures du Sdage.

Les règlements nationaux concernant la réduction des pesticides sont laxistes et le Sdage n’a pas la possibilité de compenser entièrement ces déficits.

Au niveau régional, les SRADDET ont inscrit des objectifs à long terme en matière d’urbanisation et d’artificialisation des sols sans fixer de caps intermédiaires.

Or, le changement climatique est en route et n’attend pas. Ses effets sont déjà visibles et le partage de la ressource en eau est urgent. Les solutions basées sur la nature sont d’ores et déjà à mettre en place à grande échelle et de manière urgente.

Les Sdage Loire-Bretagne précédents n'ont pas réussi à atteindre les objectifs fixés par la DCE, loin de là. Le Sdage 2022-2027 ne le réussira pas non plus parce que ce n'est qu'un schéma peu prescriptif et que c'est un nain par rapport à toutes les autres directives (programme d'action à gros budgets et règlements de tous niveaux).

Cependant, le Sdage est indispensable car c'est un document issu d'un exercice démocratique de compromis entre tous les acteurs de l'eau d'un territoire et à l'échelle d'un grand bassin versant. C'est pour cela que je ne me vois pas voter contre ce document même s'il est imparfait.

Le travail très intensif depuis plus de deux ans pour tenter d'améliorer ce document désormais révisé nous permet d'en faire un bilan rapide entre les avancées et les régressions.

Parmi les améliorations, nous noterons dans le chapitre 1 l'ajout de la notion de bassin versant autour du cours d'eau et d'une disposition pour la restauration du bocage et à l'appui de documents d'urbanisme.

Le chapitre 6 sur la ressource en eau potable définit désormais 60 sites « nappes » réservés à l'eau potable en Bretagne, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le chapitre 8 ajoute le terme de « restauration des zones humides » en plus de la préservation et ajoute une notion d'espaces périphériques à prendre en compte dans la protection de ces zones humides.

S'agissant du chapitre 10 sur le littoral, une amélioration est notable sur l'ajout de la valeur-guide de 18 mg de nitrates par litre à atteindre dans toutes les eaux superficielles pour lutter contre l'eutrophisation côtière. Une disposition est aussi complétée concernant les bassins versants de marées vertes sur vasière. Les objectifs concernant la restauration des eaux conchylicoles sont améliorés.

Par contre, en matière de régressions, le chapitre 7 concernant la maîtrise des prélèvements d'eau ne semble pas à la hauteur des enjeux liés au changement climatique, aux économies d'eau indispensables et aux consommations plus sobres, au partage nécessaire de la ressource et aux modifications de modèles économiques pour plus de résilience en fonction de l'eau. Ceux qui n'ont eu de cesse de vider ce chapitre 7 de sa substance porteront la responsabilité de l'échec de la politique quantitative de l'eau sur notre bassin.

Cela étant, en pesant le pour et le contre, en faisant la balance entre les avancées constatées et les reculs du nouveau document concernant en particulier le littoral de Loire-Bretagne, je me vois, comme plusieurs membres de notre groupe, émettre un avis favorable à cette révision du Sdage 2022-2027, avec cependant le réalisme et toutes les réserves évoquées précédemment. Je vous remercie de votre attention.

M. SERVANT :

Pour aller plus vite, je ne vais pas reprendre les propos de mes collègues ou d'autres personnes qui ont fait état que ce Sdage est effectivement beaucoup trop détaillé, trop lourd et trop prescriptif. Ce sur quoi je veux appuyer, c'est que par un problème de cohérence et de concordance des calendriers, les enjeux se sont fortement accélérés depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire depuis le début de la réécriture de ce Sdage.

Il y a deux ans à peu près, jour pour jour, le président de la République, en début de la crise sanitaire, disait qu'il fallait assurer la souveraineté industrielle et alimentaire de notre pays. Depuis, nous avons connu des crises sanitaires, des crises économiques, des crises climatiques. Nous voyons que les choses se sont fortement accélérées et que ce Sdage ne permet pas d'apporter les solutions.

Plus que jamais, il nous faut une gestion équilibrée de l'eau pour répondre à tous les enjeux. Il faut donc trouver des solutions. J'entends dire depuis ce matin qu'il faut réduire, qu'il faut avoir des normes plus drastiques, plus draconiennes, qu'il faut interdire. Certes, nous ne sommes pas assez durs sur les objectifs. Toutefois, quelles solutions peuvent être apportées ?

Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique est justement là pour essayer de trouver ensemble sur le territoire des solutions à l'ensemble des enjeux, dont l'enjeu agricole qui aujourd'hui devient primordial.

Ce Varenne agricole de l'eau et du changement climatique invite tout le monde à se mettre autour de la table. Il y en a qui ont dit qu'ils n'ont pas été invités. Tout le monde a été invité. Il va falloir que nous le déclinions sur le terrain. Les solutions sont multiples.

Je rappellerais juste que dans ce Varenne, un équilibre est demandé qui consiste à voir, en fonction de la ressource disponible, ce que nous pouvons apporter aux besoins d'eau sur un territoire et à ce que l'agriculture s'engage aussi – je l'ai écrit et je l'ai signé – à engager sa transition.

Cet équilibre est à trouver aujourd'hui mais dans une démarche de progrès et de trouver des solutions. Ce qui manque justement dans ce Sdage, c'est que l'on aurait dû inclure plus largement ce Varenne. Les propos du Premier ministre ont été très forts il y a un mois mais ne sont pas retranscrits dans ce Sdage, ce que je regrette très fortement.

Mme ROUFFET-PINON :

Je représente FNE Nouvelle-Aquitaine. J'habite juste entre Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, c'est pour cela que je connais très bien l'amont, contrairement à ce que certains disent, notamment l'amont qui n'est pas souvent décrit ici, c'est-à-dire l'amont de la rivière Cher et l'amont de la rivière Creuse qui prend sa source au plateau de Millevaches qui veut dire mille sources et dont malheureusement, depuis deux ans, les sources ont un petit peu tari.

Je représente le citoyen de base, je ne suis pas élue, donc je suis un petit peu *peanuts* là-dedans mais ce n'est pas grave. Je m'exprime. Depuis cinq ans, j'ai beaucoup appris grâce à tout le monde, les élus qui sont là, qui viennent régulièrement alors qu'il y a des gens qui « boudent » les commissions. Je remercie particulièrement M. Taufflieb qui m'a beaucoup apporté parce que je ne connaissais pas grand-chose quand je suis arrivée.

Je représente le citoyen de base dans le cadre des concertations citoyennes qui se font en France même si ce n'est pas parfait. Je représente ces deux rivières en amont, dont le Cher qui est en assec pendant deux étés. Effectivement, l'eau est quelque chose d'important. Je voterai pour le Sdage.

M. MARY :

Je m'exprime au nom de l'EPTB Eaux et Vilaine. Je suis également président de Redon Agglomération.

Le travail conséquent qui a été effectué n'est pas parfait mais nous avons besoin d'un certain pragmatisme pour agir et pour avancer ensemble. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit à propos de l'eau « bien commun ». Je ne suis pas un adepte de la pensée magique ni de la politique de l'autruche mais pragmatique. Pour continuer le chemin, nous avons besoin d'un viatique, plus précisément du viatique financier.

Sur nos territoires, les actions en matière de mise en œuvre du programme de mesures nous obligeront à multiplier par trois les efforts de nos collectivités locales. Comme l'eau paie l'eau, je souhaite tout simplement que les contributions prélevées sur les factures d'eau soient fléchées en totalité au budget des agences de l'eau. Je m'adresse à Mme la Préfète, à messieurs et mesdames les parlementaires présents pour faire remonter ce message puisque nous avons besoin de moyens substantiels.

Le deuxième élément qui est extrêmement important également, c'est que sur ce sujet, nous avons une solidarité amont/aval, ville/campagne et que nous puissions raisonner en euro par habitant, voire corriger des questions de potentiel financier de nos collectivités.

Mme MÉZIÈRE-FORTIN :

Je représente France Nature Environnement Pays de la Loire. Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais raccourcir mon discours. Je précise que je ne suis pas la plus aguerrie ici pour parler de l'élaboration du Sdage. Je suis encore dans un véritable rapport d'étonnement sur tout ce qui est en train de se produire depuis les trois ans que je suis membre du comité de bassin.

En revanche, je suis assez aguerrie sur la gestion de l'eau et sur la connaissance de terrain. Non, je n'ai pas été formée par Wikipédia. J'ai eu la chance d'être formée par Jean Verneaux, le plus

grand scientifique en hydrobiologie en France et le créateur de l'IBGN (indice biologique global normalisé) que vous connaissez tous aujourd'hui.

Cela fait vingt ans que je suis sur le terrain, que je fais des analyses dans les cours d'eau. J'habite maintenant dans le département de Maine-et-Loire, avec 5 % de masses d'eau en bon état. C'est sûr que le principe de non-dégradation dans mon département n'engage pas beaucoup les élus. J'ai une petite fille de 6 ans. Depuis sa naissance, elle boit de l'eau du robinet parce que moi, je bois l'eau du robinet. Depuis sa naissance, depuis six ans, 365 jours par an, elle boit une eau prélevée dans la Loire qui n'est pas conforme en termes de métabolite des pesticides.

Hasard du calendrier, ce vote arrive deux jours après la parution du dernier rapport du GIEC, là encore réalisé par des scientifiques qui n'ont pas été formés sur Wikipédia et dont le président qualifie ce rapport de terrible avertissement. Le rapport indique aussi que le débit des rivières va diminuer de moitié d'ici 2050, générant de facto une augmentation de la concentration des polluants dans les rivières. C'est donc l'occasion de rappeler que nous ne pouvons pas dissocier qualité et quantité de l'eau même si nous avons mis cela dans différents chapitres.

Aujourd'hui, puis-je dire que nous avons fait de notre mieux ? Le Sdage n'est pas parfait, c'est sûr. Est-il contraignant ? Je ne sais pas. En tout cas, j'ai 5 % de masses d'eau en bon état dans mon département. Et surtout, vais-je pouvoir regarder ma fille dans les yeux en lui disant que j'ai fait de mon mieux ? Depuis vingt ans que je suis hydrobiologiste, est-ce que c'est ce que je voulais ? Je m'arrête là, merci.

[Applaudissements]

M. BRIDET :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis vice-président de la région Centre-Val de Loire – je vous fais grâce de toutes mes délégations –, on va dire « en charge du vivant ». Je m'inscris parfaitement dans la suite de ce qui vient d'être prononcé. Nous avons besoin aujourd'hui d'un vote franc pour garantir la pérennité et renforcer la légitimité de notre comité.

Cette instance démocratique est fondée sur les principes de responsabilité – nous avons de nombreuses générations qui nous suivent – et de solidarité entre les différents usages, entre les différentes formes de vivants – soyons humbles – et entre toutes les collectivités, des plus petites aux plus grandes.

Evidemment, comme beaucoup, je suis déçu quant aux outils et aux objectifs qui sont inscrits dans ce nouveau Sdage, qui font craindre une nouvelle stagnation. Toutefois, je suis convaincu que s'il n'y avait pas de Sdage, ce ne serait pas la stagnation qui nous menacerait mais la régression. Il faudra, par l'action, dépasser tout cela pour être plus ambitieux encore.

Il faut aujourd'hui dépasser la simple question de la protection des milieux et des ressources en accompagnant avant de devoir contraindre – j'espère que nous n'arriverons pas à cela – la modification des usages humains essentiellement. Je rappelle que dans les modèles qui sont les nôtres – on parle toujours de développement économique sans beaucoup interroger son contenu – notre génie humain a réussi, en deux siècles, à épuiser à peu près tout ce que la Terre a produit en quelques millions d'années.

Il ne faut rien occulter dans toutes ces questions de développement. A cet égard, je suis assez choqué, avec certains de mes collègues, du refus de l'État de prendre en compte, dans les problématiques en jeu, la production électronucléaire implantée sur le fleuve. Il faudra bien se poser des questions à ce sujet.

En introduction, M. le Président, vous parliez du besoin en activité économique des territoires. Je pense qu'à ce sujet, il va falloir retourner à la table pour parler du besoin des populations en moyens de subsistance et d'épanouissement en bonne santé. En l'occurrence, nous entendons beaucoup parler du besoin d'eau. Effectivement, c'est vital. Toutefois, je rappelle que nous ne fabriquons pas l'eau. Par conséquent, il faut l'épargner.

Au titre de la biodiversité qui occupe beaucoup de mon temps à côté de l'eau, le principe de non-régression environnementale qui est inscrit n'est pas suffisant. Nous avons la responsabilité de faire progresser la biodiversité en masse, en qualité, dans l'eau, dans les sols, dans les paysages et dans les villes en raison de toutes les solutions qui sont déjà, et qui seront, apportées par la nature, par toutes les formes du vivant pour nous aider à vivre dans nos régions face au

dérèglement climatique qui est là, qui s'accélère et en face duquel nous allons avoir besoin d'être très solidaires entre toutes les formes du vivant.

M. LE COAT :

Je suis un revenant, donc j'ai pris en cours l'élaboration du Sdage il y a cinq ou six mois, ce qui n'est pas facile. Je voulais vous dire mon ressenti. Pourquoi cela ne marche-t-il pas ? Parce qu'en définitive, le sujet n'est pas ici. Le sujet, ce sont les territoires. Pourquoi cela ne marche-t-il pas dans les territoires ? C'est très simple : l'eau est un sujet qui fâche. Tous les sujets qui fâchent politiquement sont écartés. J'ai travaillé sur l'élaboration du Sage Léon-Trégor. Dieu sait si sur le Sage Léon-Trégor, on a fait ce qu'il ne fallait pas faire, c'est-à-dire réunir deux territoires qui n'ont absolument rien à voir. Je parle de géographie et des individus. Vous avez d'un côté les Léonards et de l'autre les Trégorois. Heureusement qu'il y a le cours d'eau entre les deux.

Je suis un Trégorois qui travaille dans le Léon. J'ai travaillé sur le Sage. Nous avons vu très peu d'élus. Aujourd'hui, la transition entre le Sdage, le Sage et les terrains va être le Scot et les PLUI. Les élus ne sont pas très fervents à écrire et à émettre des restrictions. C'est le premier point.

Deuxièmement, je sépare le territoire en deux. Vous avez les zones urbaines. Aujourd'hui, les zones urbaines ont un très gros problème, ils gaspillent l'eau parce que l'eau pluviale repart directement dans les égouts ou ailleurs. Elle n'est pas retenue. C'est un problème urbain. Dans les territoires ruraux, c'est plus facile mais rien n'avance.

Je vous demande de reprendre le chapitre 3 (orientation 3D), de bien le relire. Vous verrez que tous ici aujourd'hui, nous ne respectons pas le grand cycle de l'eau. Nous ne parlons que de recommandations. Ce n'est plus le temps des recommandations. Je gère une coopérative et des salariés. Chez moi quand je parle, ce ne sont pas des recommandations, ce sont des ordres.

Mme FÉLIX :

Chers collègues, à l'issue de cette réunion, nous allons rentrer chez nous. Dans chacun de nos territoires, dans chacun de nos bassins, nous allons travailler ensemble.

Dans chacun de nos territoires, dans chacun de nos bassins, il y a des industriels qui vont faire évoluer leurs process, innover avec des laboratoires de recherche pour faire des économies et pour être moins impactants.

Dans chacun de nos bassins et chacun de nos territoires, il y a des agriculteurs qui nous rappelleront leur fierté de participer à la souveraineté alimentaire, mais aussi parce que leur proximité avec la nature leur donne un très grand discernement sur ce qui se passe et parce qu'ils voudront assurer la durabilité de leurs exploitations, ils font évoluer leurs pratiques et leurs systèmes et nous allons les aider à le faire.

Dans chacun de nos bassins et chacun de nos territoires, les associations de protection de l'environnement vont continuer à proposer des mesures pour protéger la biodiversité pour que l'observation de la nature continue d'allumer des lumières dans les yeux des gamins de chacun de nos territoires.

Dans chacun de nos bassins, dans chacun de nos territoires, nous les collectivités, nous rappellerons avec les consommateurs notre exigence de servir de l'eau potable. Nous jouerons aussi notre rôle d'élus qui est d'animer, de soutenir, de cofinancer parfois et surtout de servir l'intérêt général en rassemblant, chers collègues, et non pas en divisant.

Nous allons donc travailler ensemble. Pour travailler ensemble, nous allons avoir un schéma directeur. Ce schéma directeur est lourd. Il est difficile à lire. Ce n'est pas un roman. Il ne faut pas non plus rentrer dans le populisme de base. Il faut aussi compter sur l'intelligence des citoyens et l'intelligence des acteurs locaux pour s'en emparer. C'est un cadre. C'est un outil pour les territoires. C'est un outil par les territoires.

Je fais partie de ceux qui sont majoritaires ici aujourd'hui, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas participé à l'écriture réunion après réunion. J'ai la modestie de le dire. Je n'ai pas participé. Toutefois, comme je sais que le travail a été mené par une commission pluraliste, avec des élus, des représentants qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, et qui surtout servent l'intérêt général, je leur fais confiance et je vous demande de leur faire confiance également pour le travail qu'ils ont accompli.

Un dernier mot, quel est le risque de ne pas adopter ce document ? Le risque est de dire que sur le bassin Loire-Bretagne, nous ne sommes pas en ordre de marche pour intégrer dans nos documents d'orientation les évolutions climatiques.

Le risque est de ne pas s'emparer d'une approche globale plus ambitieuse pour retenir l'eau dans nos territoires, dans tous nos territoires, dans nos territoires d'amont et dans nos territoires d'aval.

Le risque est que nous n'intégrions pas les enjeux et les impacts des nouveaux polluants.

Le risque est que nous n'ayons pas de cadre pour trouver sur le terrain un compromis pour le partage de l'eau. C'est un point important.

Voulons-nous multiplier les affrontements ou voulons-nous trouver des solutions ? Parce que je crois que notre rôle, aux uns et aux autres, et particulièrement aux élus est de rassembler et de trouver des solutions, je vous appelle à voter pour ce document.

M. le président :

Nous allons clore ce débat. Je veux vous dire quelques mots, non pas pour répondre à toutes les interpellations qui ont eu lieu, mais d'abord pour me féliciter de l'expression de l'assemblée. Certes, l'exercice aujourd'hui n'est pas simple. Je voudrais retenir la quantité et le volume des concertations qui sont intervenues. Ce n'est pas tombé du ciel.

Nous sommes dans un contexte politique et économique extrêmement qui évolue très rapidement. Qui aurait imaginé, il y a une semaine seulement, ce qui nous arrive aujourd'hui ? Les Russes s'attaquent actuellement à deux choses en Ukraine : à l'électricité et à l'eau. Ce sont des enjeux essentiels pour une nation, pour une population.

À l'heure actuelle, nous devons – j'aime beaucoup l'expression de M. Albert – poursuivre le chemin avec l'histoire qui est la nôtre. Je suis profondément décentralisateur. Je voterai bien évidemment ce Sdage. Je crois surtout que la force de ce Sdage sera de donner un chemin aux territoires du bassin Loire-Bretagne.

Comme l'a souligné Mme la Préfète, notre bassin est celui qui est le mieux couvert en outils territoriaux d'aménagement et de gestion de l'eau. Il faut que ces Sage se construisent, se co-construisent parce que cela va être dur. Cela va être très dur. Est-il utile de rappeler ce qui s'est passé dans les Deux-Sèvres après un protocole d'accord ? Est-il utile de dire les financements qui ont été apportés ?

Aujourd'hui, il y a le Varenne. Il n'est évidemment pas question de mélanger les choses. En plus, ces deux procédures ont été menées indépendamment les unes des autres. Pourtant, elles exprimeront des solutions, parfois fondées sur la nature, pour s'adapter. Il faudra bien qu'un jour, les Sdage croisent l'adaptation, que les Sdage croisent les SRADDET, que les Sdage croisent les politiques départementales, nos PLUI, nos Scot.

J'ai présidé une commission locale de l'eau pendant une quinzaine d'années. Personne n'écoutait le président de la commission locale de l'eau. Les PLUI, les Scot et tout le reste ont été construits à côté. Je vais prendre l'exemple du département des Côtes-d'Armor que je connais bien. Le préfet des Côtes-d'Armor a bloqué tous les permis de construire en disant : « Si vous n'avez plus les capacités épuratoires, je ne vous donne plus de permis de construire ». Nous en sommes là aujourd'hui.

Quel est le facteur limitant au développement économique des entreprises ? C'est l'accès à l'eau en qualité et en capacité épuratoire. Le sujet que le Sdage soit voté ou pas est devant nous. Les solutions ne seront que collectives, sinon ce sera la guerre civile dans les territoires. Nous n'en sommes pas loin. Nous aurons des territoires qui auront de l'eau et d'autres qui n'en auront pas. Nous avons donc besoin de compréhension, de concertation et de solidarité parce que cela va être très dur. Nous avons besoin d'une cohérence de nos politiques publiques, qu'elles soient de l'Etat, de l'Europe ou des collectivités. Jusqu'à présent, nous n'avons pas été le plus cohérent possible.

Je vous remercie d'avoir contribué de manière très importante au débat ce matin. Vous allez choisir le chemin en votant mais avant, je passe la parole à Mme la Préfète pour conclure nos travaux. Ensuite, nous passerons au vote électronique.

Mme ENGSTRÖM :

Je vais intervenir très rapidement parce qu'il y a eu débat sur le sujet. Il me paraît important de préciser que ce Sdage est bien cohérent avec les différentes orientations environnementales qui certes n'ont pas toutes le même poids.

Ce Sdage est cohérent avec les conclusions des assises de l'eau. C'est important de le rappeler, et de le marteler, parce que ces assises de l'eau sont transversales à toutes les politiques publiques.

Ce Sdage est aussi cohérent avec le Varenne de l'eau qui, lui, est une politique sectorielle mais qui est importante aussi.

Ce Sdage est aussi en résonance avec la loi 3DS qui vient d'être votée par le Parlement et qui insiste sur la nécessaire subsidiarité au niveau des territoires, sur la différenciation territoriale. Nous sommes donc dans une cohérence avec ce texte et c'est vraiment mon rôle de le repréciser.

Ce nouveau texte, par rapport aux évolutions apportées par l'ancien Sdage, témoigne d'un chemin parcouru, comme l'a dit M. Albert. Cependant, c'est une étape. Ce n'est qu'une étape. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga des politiques de l'eau. Il me paraît important d'affirmer cela. Ce Sdage est une révision. Nous avons dit que c'est le fruit d'une réécriture de Sdage successifs qui ont été adoptés par les comités de bassin précédents. De ce fait, il a fallu composer avec ces textes.

Est-il perfectible ? Évidemment qu'il l'est. Nous vous avons entendu les uns et les autres. Il y a un certain nombre de choses qui pourraient être améliorées mais certainement pas à court terme. Nous avons suffisamment passé d'heures à discuter de mots, de virgules. Un certain nombre d'entre vous l'avaient dit ce matin, aujourd'hui l'important n'est peut-être pas tant le texte que ce que nous allons en faire, que les actions qu'il va y avoir derrière et la mise en œuvre qui va en résulter.

J'ai entendu aussi les craintes qui ont été exprimées par les uns et par les autres sur la portée de ce document. Elles peuvent être fondées sur des différences d'interprétation et d'application passées. Il faut que nous en tenions compte, à titre de retour d'expérience, dans la manière dont nous allons fonctionner maintenant.

Par rapport à cette mise en œuvre et par rapport à cette action qui est si essentielle, je m'engage, en tant que préfète de bassin, à ce que l'esprit du Sdage soit gardé dans son application par les services de l'État car un des gros sujets est celui-là. Il s'agira de préserver le cadre qui a été fixé par le texte tout en permettant les adaptations utiles et indispensables sur les territoires, sans transformer les recommandations en obligations, ni à l'inverse, amoindrir l'ambition du document.

Je serai à votre écoute en cas d'identification de difficultés d'interprétation des dispositions du Sdage dans son application. Si vous me le permettez, M. le Président, il me semble que le comité de bassin, la commission Planification et les commissions territoriales pourraient également se saisir de cet enjeu pour que lors de la mise en œuvre du Sdage, nous ayons des échanges réguliers sur les conditions de mise en œuvre. Puis, si nous voyons des difficultés d'interprétation qui ne soient pas ponctuelles mais qui soient récurrentes, qui soient un peu systémiques, que nous puissions les aborder pour en tenir compte et voir comment nous pouvons progresser sur le sujet et ne pas laisser les difficultés s'enkyster.

Du côté de l'État, nous nous engageons à une formation-sensibilisation des services et des préfets sur l'application des articles sensibles. J'ai bien entendu qu'il y avait un sujet. Vu l'étendue de notre bassin, il est important de s'y pencher.

Concernant l'animation des services de la police de l'eau, des réunions régulières seront animées par la Dreal de bassin. Puis, un questionnement au cas par cas suivant les projets sera possible pour assurer des pratiques cohérentes sur l'ensemble de nos territoires.

Les travaux menés pour ce projet de Sdage ont aussi fait émerger de nombreux sujets dont il va falloir que nous nous saisissons dès à présent pour anticiper une prochaine révision, mais surtout pour améliorer son efficacité. Par exemple, il a souvent été évoqué le coût élevé et la nécessité d'accélérer la réalisation des études HMUC parce que la connaissance est indispensable pour établir rapidement le support nécessaire à l'action. Nous entendons bien que sans ces études HMUC, nous n'allons pas arriver à définir territoire par territoire le chemin qui va nous permettre d'agir concrètement. Or, il y a urgence en la matière.

Je voudrais, en réponse, proposer au conseil d'administration de l'agence de l'eau que je préside que l'État puisse cofinancer avec l'agence – j'ai obtenu 1,5 M€ à cet effet – lesdites études afin d'en faciliter la réalisation en couvrant la totalité de coûts afférents selon les modalités d'appel à manifestation d'intérêt qu'il conviendra d'affiner lors d'une séance du conseil d'administration de l'agence ou tout autre dispositif. L'objectif sera bien d'améliorer l'acquisition des connaissances et donc les projets de territoire et la mise en œuvre des solutions locales.

C'est l'appréciation que je peux porter du côté de l'État sur les différents débats qui ont eu lieu ce matin. Nous sommes collectivement attachés au bon état des masses d'eau. Je ne vais pas revenir sur les différentes prises de parole qui ont insisté sur l'importance désormais d'avoir des actions concrètes compte tenu des urgences climatiques qui sont devant nous. Le temps du vote est venu, avec une question simple : ce projet nous permet-il finalement, mieux que le précédent, d'avancer sur les actions concrètes dans nos territoires pour obtenir plus de résultats en matière de gestion durable de l'eau dans la solidarité qu'attendent nos concitoyens et tous les représentants des acteurs du territoire vis-à-vis du parlement de l'eau ? C'est à chacun de se positionner maintenant.

M. le président :

Nous retenons les deux propositions, c'est-à-dire les points durs et la capacité que nous avons de regarder collectivement.

L'heure du vote est arrivée. Nous avons deux votes. Le premier est le vote définitif sur le document de Sdage. Ensuite, nous ferons un vote spécifique sur le programme de mesures.

- *Portant adoption du Sdage du bassin Loire-Bretagne et de la déclaration environnementale.*
- **Adoptée à la majorité (113 avis favorables, 43 avis défavorables, 16 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-20 du 3 mars 2022.

M. le président :

Nous allons passer au programme de mesures. C'est le même exercice. La session est ouverte.

- *Portant avis sur le programme de mesures du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (100 avis favorables, 57 avis défavorables, 15 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-21 du 3 mars 2022.

M. le président :

Je vous remercie. Il est 13h35. Je vous invite à déjeuner. Je vous propose de reprendre dans une heure avec un seul point sur les inondations. C'est un dossier qui a fait l'objet d'un avis unanime du territoire.

[Suspension de séance]

PAPI DU BASSIN DU FURAN (SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE)

Point « Inondations » n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Je passe la parole à M. Gandrieau, président de la commission Inondations-plan Loire, pour présenter le rapport relatif au PAPI du bassin du Furan.

M. GANDRIEAU :

Concernant le cadrage des modalités d'instruction et l'examen des PAPI destinés aux porteurs et aux services instructeurs, depuis le 1^{er} janvier 2021, le comité de bassin émet un avis pour la préfète coordonnatrice de bassin qui labellise les projets déposés inférieurs à 20 M€. Cela a été changé. Au-delà de 20 M€, c'est directement dans le cadre de la commission mixte Inondations à Paris. Jusqu'à 20 M€, c'est l'avis du comité de bassin. En dessous de 5 M€, c'est directement la commission qui donne l'avis. C'est un vrai changement. Avant, tout passait en commission mixte Inondations. Il y a eu une simplification pour laisser les dossiers très importants à Paris et les dossiers qui sont jusqu'à 20 M€ pour le comité de bassin.

Nous avons eu un projet de PAPI du bassin du Furan Saint-Étienne Métropole. Un projet de PAPI a été déposé le 1^{er} septembre 2021. Le montant global est estimé à 9.514.021,40 € sur une période de six ans. La part financée par l'État est estimée à 4.777.811 €, soit environ 50 % du total. Ce projet de PAPI relève d'une labellisation.

Le PAPI Furan 2 s'inscrit dans la continuité de quinze années de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations par Saint-Étienne Métropole. Cela concerne 18 communes. Le Furan prend sa source dans les monts du Pilat avant de traverser l'agglomération de Saint-Étienne et de se jeter dans la Loire après un parcours de 34 km. Il capte un bassin versant de 178 km² marqué par de fortes pentes et une forte artificialisation des sols. Les cours d'eau et ruisseaux traversant la ville de Saint-Étienne, Furan, Furet et autres ruisseaux de talweg sont couverts dans la partie urbaine, donc ils passent dans des buses.

À partir de la crue trentennale, des dommages importants se produisent sur des habitations et des activités économiques. Les inondations engendrent également des désordres à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération du fait de l'inondation de l'axe de circulation qui rejoint Lyon par la vallée. Les écoulements en crue du Furan sont influencés par le barrage au Gouffre d'Enfer. C'est un ouvrage construit pour prévenir les risques d'inondations en aval.

Ils nous ont présenté le projet. Je vais dire un petit mot plus politique. Nous avons été très surpris que le président de l'Agglomération, qui est le maire de Saint-Etienne, ait été présent. Cela a montré la véritable volonté des élus à travailler sur ce sujet. Franchement, il y a eu une très bonne présentation. Une séance de questions/réponses s'en est suivie concernant le fonctionnement hydraulique du Furan et de ses affluents, leur caractère montagneux et la capacité de l'ouvrage de couverture urbanisé à accepter à terme des crues d'occurrence centennale.

Les membres de la commission demandent que la réflexion engagée dans les actions du PAPI prenne en compte l'évènement extrême dépassant la crue centennale afin de préserver une conscience du risque, notamment pour la gestion de crise. La commission a donné à l'issue des débats un avis à l'unanimité.

Une réserve est quasi levée. Il s'agit d'ajouter une fiche-action 7-1 pour suivre l'avenir des ouvrages recensés sur le territoire en lien avec la réglementation en vigueur. Cela paraissait couler de source. Il n'y a eu aucun problème.

Par contre, la discussion a porté sur des recommandations et des rajouts. La première recommandation est de relancer l'animation et le pilotage politique de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de Saint-Étienne afin d'assurer la coordination des trois démarches de PAPI du territoire et de permettre la mise en œuvre d'actions d'ampleur et mutualisées, de culture du risque par exemple.

Nous avons ajouté une recommandation qui est d'intégrer dans la réflexion et les actions la prise en compte de la crue exceptionnelle.

Puis, la troisième recommandation est la mise en œuvre rapide d'opérations ambitieuses d'amélioration de la conscience du risque dans toutes les situations de crise, y compris la crue exceptionnelle. Dans ce cadre, l'organisation d'évènements à l'échelle des trois PAPI portés par Saint-Étienne Métropole est préconisée.

Nous avons ensuite rajouté quelques recommandations qui n'ont pas posé problème, à savoir :

- l'ajout d'une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à l'action 5-4 afin de faciliter la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité par les particuliers ;
- le recrutement d'un agent supplémentaire ;
- l'ajout d'une fiche-action à l'axe 1 pour la diffusion des décrets.

La commission a voté favorablement à l'unanimité.

M. POINTEREAU :

Je veux juste ajouter un complément concernant la gouvernance Gemapi puisque nous avons réussi, dans la loi 3DS, à voter un amendement qui permet aux communautés de communes qui sont incapables de mettre en place les endiguements le long de la Loire, par exemple pour prendre un sujet concret, de pouvoir déléguer leurs compétences à l'EPLB par expérimentation. C'est-à-dire qu'à partir du moment où le texte va être signé, il y aurait une possibilité de transférer une délégation de compétences à l'EPLB qui aura plus la capacité de mettre en œuvre les travaux qui sont parfois gigantesques pour l'endiguement alors que les communes et communautés de communes ont la compétence mais sont dans incapacité aujourd'hui de les mettre en œuvre. Je trouve que c'est une avancée particulièrement importante.

M. le président :

M. le Sénateur, je crois très sincèrement qu'il va falloir que nous fassions le bilan de la Gemapi et de la mise en œuvre. Je pense que cela posera la question inévitable des solidarités, des moyens à mettre en œuvre qui vont être considérables pour certaines collectivités qui vont subir des effets d'inaction ou d'actions en amont.

J'ai participé à un débat l'autre jour sur les 30 ans de la loi sur l'eau de 1992. Je me suis permis de dire que sur le grand cycle et sur toutes ces questions d'inondation, de submersion, de risques, etc., il va falloir que nous identifions les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour agir. La question des maîtrises d'ouvrage, comme cela a été précisé par M. le Sénateur, est posée. Qui a la capacité à faire, sur quel territoire et avec quelle cohérence ? Il y a des questions derrière qui ne vont pas être simples.

M. PAGESSE :

Je suis un élu territorial en charge de la Gemapi. Je vis dans une zone de divagation de l'Allier. J'ai interdiction de faire des ouvrages d'endiguement, voire d'enrochement. Je me pose donc la question : que faut-il que je fasse ? J'ai décidé de faire de l'information au cas où une inondation frapperait une dizaine de communes dans mon EPCI. En même temps, quels sont mes moyens d'action entre la Gemapi, le PPRI et le PAPI ? Quelles sont mes marges de manœuvre pour essayer de protéger les populations qui sont concernées par le cours de l'Allier, y compris avec les contraintes de la zone de divagation ? C'est juste une information. J'essaie de comprendre.

M. BRULÉ :

Je ne connais pas le cas précis, donc je réponds forcément sur une généralité. Ce que nous recherchons dans la politique et dans le développement des PAPI, c'est que les collectivités compétentes en matière de Gemapi soient bien parties prenantes principales de l'organe de gouvernance des PAPI pour pouvoir mettre en œuvre ces compétences à partir de la taxe Gemapi ou autres. Effectivement, un PAPI est fait aussi pour accompagner les éventuels travaux nécessaires. C'est un des objets des PAPI en dehors de la stratégie, ce qui permet ensuite de pouvoir agir sur les structures de prévention des inondations.

Puis, vous déterminez les meilleurs moyens de protéger votre population. Effectivement, la digue n'est pas toujours le bon moyen pour protéger une population. On peut faire beaucoup d'autres choses.

M. PAVILLON :

Je n'avais pas prévu d'intervenir parce que nous sommes là pour parler du PAPI du Furan que nous avons pu voir en commission Inondations. C'est un PAPI qui a été présenté favorablement, avec tous les enjeux qui ont été évoqués et avec une implication des EPCI. Au regard de l'intervention un peu plus générale du sénateur, j'aimerais parler de la taxe Gemapi.

Je rejoins les propos du président du comité de bassin qui indique qu'il va falloir évaluer comment nous avançons sur cette taxe Gemapi. Lever une taxe, c'est bien mais ce serait mieux si l'Etat jouait son rôle jusqu'au bout. Aujourd'hui, des digues vont être remises en état avant 2027. En l'occurrence, l'État ne va pas jouer son rôle jusqu'au bout. Nous savons bien qu'une discussion est en cours. Travaillons donc sur la Gemapi. Regardons si le rajout à la loi 3DS de l'amendement Pointereau sur le fait que les EPTB puissent lever la taxe Gemapi est vraiment intéressant. Néanmoins, cela met plus de discordance que d'union entre les EPCI.

Aujourd'hui, si nous voulons de la solidarité entre l'amont et l'aval, il faut que nous puissions discuter de façon collective. C'est ce que nous avons fait un peu ce matin. Je ne suis pas sûr que l'amendement passe ici. Il s'agit surtout de faire en sorte que l'État puisse jouer son rôle jusqu'au bout. Là, nous sommes sur un système d'endiguement avec des enjeux nationaux. Ce serait bien que l'État prenne sa part à la juste hauteur.

Par ailleurs, il n'y a aucun souci sur le sujet du Furan. Cela a été bien rapporté. J'étais à la commission au moment de la présentation. C'était très intéressant.

Dans la commission Inondations, travaillons aussi en lien avec l'établissement public Loire sur comment avancer sur le système d'endiguement, mais également sur des solutions autres. On évoque beaucoup la prévention des inondations. On fait aussi des zones d'expansion de crues. Ce qui serait intéressant, c'est qu'au-delà de la mise en place d'un système d'endiguement pour protéger, on puisse aussi avoir sur l'ensemble du bassin de la Loire une réflexion importante avec des enjeux qui ne sont pas neutres dans les années à venir.

M. GANDRIEAU :

Nous sommes bien sur le PAPI du Furan (178 km²). Il n'y a pas de souci. Cela se passe bien. Évidemment, dès que l'on attaque la Loire ou les grands fleuves, c'est autre chose. Je peux vous donner un exemple. Sur le territoire où je suis vice-président – le président du syndicat voisin est présent dans la salle –, c'est la submersion marine. La taxe Gemapi a été levée pour l'ensemble des actions Gemapif (Gemapi fluviale) et Gemapim (Gemapi maritime). On s'amuse avec les acronymes. Sauf que les communautés de communes, les EPCI qui sont sur l'ensemble du bassin versant ont refusé complètement de participer à la submersion marine au motif que la submersion marine ne concernerait pas le bassin versant. Le bilan est simple. Sur ma communauté de communes, nous avons été obligés de proposer une augmentation de 25 %. Nous arrivons à 24,4 € par habitant. Celles d'au-dessus sont à 2. En clair, les entreprises ou les particuliers qui sont en limite subissent une distorsion forte.

Je reconnais que notre territoire ne donne pas le meilleur exemple parce que les digues ont été mal entretenues pendant trente-cinq ans ou même cinquante ans. Nous sommes en train de les réhabiliter. Nous savons que cela ne suffira pas. Il faudrait aller au-delà. Nous savons que cela ne suffira pas, qu'il faudra revoir l'urbanisation et faire de la relocalisation. Il faudrait que la taxe Gemapi paie cette relocalisation. C'est intenable pour les EPCI locaux.

J'estime aujourd'hui qu'il faudra militer pour que sur les grands fleuves et les secteurs littoraux à grands enjeux, l'État revienne pour nous aider dans le fonctionnement et dans l'acquisition de biens, sinon c'est mort localement. Nous ne pourrons pas faire. Ce n'est pas possible. C'est un vrai sujet. Ce n'est pas qu'aujourd'hui. On rapporte aux EPCI toute l'obligation de financer l'ensemble. Je ne sais pas si cela pourra durer.

Je faisais passer l'autre jour au conseil communautaire une augmentation de 25 % sans discussion de tous les élus parce qu'ils connaissent les enjeux. Ils se souviennent des 29 morts.

M. le président :

Il est important que lors d'un prochain comité de bassin, nous puissions avoir un petit débat sur le sujet, sur l'état des lieux. Nous allons nous donner un petit plus de temps pour réfléchir collectivement. Nous allons prendre le temps d'en parler.

M. DEGUET :

Dans le cadre de Saint-Étienne, la question de la gouvernance ne se posait pas bien que ce ne soit pas aussi simple puisqu'ils sont sur plusieurs bassins versants et deux agences de l'eau. Ils sont sur des territoires dans lesquels ils ont déclaré trois PAPI et une seule SLGRI. De ce point de vue, ils sont exemplaires. Ils n'ont pas de problème de gouvernance. Il faut arrêter de poser des problèmes qui n'en sont pas.

En revanche, ils se glorifiaient d'avoir fait beaucoup de concertations. D'une certaine manière, cette concertation a été à un niveau, qui est certes nécessaire, de responsables. Ce qui péchait le plus, c'était la sensibilisation de la population. Cela jouait forcément sur des épisodes de crues qui sont plus que centenaires. Ce qui pose réellement problème, ce sont les crues exceptionnelles qui interviennent à un moment où l'on se croit en sécurité alors qu'on ne l'est pas.

Le dialogue a été particulièrement intéressant. Nous avons eu le sentiment que nos propos étaient particulièrement écoutés, et ce, de façon très ouverte.

Ensuite, j'ai entendu des interventions qui portaient beaucoup sur les digues. Encore une fois, il faut dire de façon claire que la stratégie sur les inondations ne se résume pas aux digues. C'est aussi tout le reste autour. C'était cette question que nous avons eue à Saint-Etienne. Puis, dans les financements des digues dans la Gemapi, il y a beaucoup de fonds Barnier. C'est une grosse part du financement. Néanmoins, il faut faire attention à ce que le fonds Barnier ne soit pas fléché tout le temps sur des digues parce que cela représente de grosses sommes mais qu'il se préoccupe aussi de tout le reste, des relocalisations et autres.

M. le président :

Nous organiserons un débat à ce sujet lors d'un prochain comité. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce PAPI ? Je vous propose de passer au vote.

- *Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) – Labellisation de bassin – Nom du projet : PAPI du bassin versant du Furan n°2 – Porteur de projet : Saint-Étienne Métropole*
- **Adoptée à la majorité (149 avis favorables, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-22 du 3 mars 2022.

M. GANDRIEAU :

Je vous donne rapidement les actualités. Doivent passer en 2022 : 2 stratégies locales de gestion des risques inondations (Châtelleraut-Poitiers et Roanne), 6 PAPI (Cher aval, bassin du Loir, Montluçon Cher amont, Vichy, Sarthe, Cap Atlantique et Lay aval) et 3 PAPI qui sont inférieurs à 20 M€ (Furan 2, Aulne et Blavet).

POINTS DIVERS

M. GUTTON :

Nous sommes souvent interpellés sur la question des données produites par l'agence de l'eau. Samedi prochain, c'est la journée de l'open data. L'agence de l'eau va lancer un nouveau site internet de data visualisation des données sur l'eau. Il n'est pas entièrement alimenté pour l'instant. Il va l'être progressivement. Il faudra que nous fassions une communication quand ce sera

complet. Vous pouvez d'ores et déjà aller chercher un certain nombre de données et les présenter sous forme de cartographies sur les territoires qui vous intéressent.

Nous avons eu une petite démonstration à l'agence de l'eau. Vous avez l'adresse qui apparaît à l'écran. Vous pourrez la tester et éventuellement demander par la suite des informations aux services de l'agence qui sont toujours à votre disposition pour vous informer.

Tout est dans le diaporama qui va être disponible sur l'extranet instance. J'espère que vous allez tous régulièrement sur l'extranet instance. Ceux qui ne le feraient pas peuvent à nouveau se rapprocher des services des instances de bassin pour qu'ils réexpliquent le fonctionnement. Nous vous referons éventuellement un petit message avec le lien pour que vous puissiez le tester dès samedi prochain et même avant pour ceux qui sont pressés et qui ne veulent pas attendre le 5 mars.

M. le président :

Il nous reste à vous préciser nos deux prochaines dates de rencontre : le jeudi 7 juillet et le mardi 29 novembre. Nous avons pour ambition d'essayer de décentraliser un peu le comité de bassin, de changer de périmètre. Nous allons essayer de vous faire une proposition pour le 7 juillet. Merci de votre attention. Bon retour.

La séance est levée à 15h25

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du jeudi 3 mars 2022
(à 10h à l'Espace St-Euverte, Orléans)

Parlementaires et collectivités territoriales

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile M. FOUILLET Olivier
A	Mme ALEXANDRE Delphine		
A	Mme ARCANGER Jacqueline		
P	M. AUZEMERY Alain	SIGNÉ	
A	M. AYRAL Bertrand		
P	M. BARRY Philippe	SIGNÉ	M. LABROUSSE Mathieu Mme ALEXANDRE Jacqueline
A	Mme BERNARD Lydie		
A	Mme BERNARD Nathalie		
A	Mme BERVAS Viviane		
P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
P	M. BOCK François	SIGNÉ	M. PATEY Philippe M. POIRIER Frédy
A	M. BOIVENT Joseph		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BOTHOREL Eric		
A	Mme BRAUD Christelle		
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	M. SOULABAILLE Yann Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé
P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	M. RIGLET Jean-Luc (à partir de 13h47)
P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	Mme METAYER Béatrice
A	Mme DELMOULY Véronique		
A	M. DOUCET Claude		
P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	SIGNÉ	
P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth Mme BERNARD Nathalie
P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	Mme BERNARD Lydie Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane
A	M. FOUILLET Olivier		
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	M. MURZI Lucien Mme PEYSSELON Valérie

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme GALLIEN Cécile		
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite M. LE GOFF Roger
A	Mme GARAND Annabelle		
P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	M. MOELO Didier
A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		
A	Mme GRIVOTET Françoise		
A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. GUITTON Jean-Sébastien M. SCHWARTZ Wilfried
A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	Mme GRIVOTET Françoise
A	M. HENRY Philippe		
P	M. HERVE Pascal	SIGNÉ	M. UZENAT Simon Mme KERGUILLEC Véfa
A	Mme KERGUILLEC Véfa		
A	M. LABROUSSE Mathieu		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme LAMOUR Marguerite		
A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
A	M. LE GOFF Roger		
A	Mme LE QUER Marie-Christine		
A	Mme LE SAINT Florence		
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	Mme LE QUER Marie-Christine Mme RIFFAUD Samia
A	Mme MAHE Laurence		
P	M. MARTINS Elmano	SIGNÉ	
P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane Mme LE SAINT Florence
A	M. MATHIEU Sylvain		
A	Mme METAYER Béatrice		
A	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane		
A	M. MICHEL Louis		
A	M. MOELO Didier		
A	M. MURZI Lucien		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	M. VALETTE Charles
A	M. PATEY Philippe		
P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme HAMARD Marie-Josèphe M. HENRY Philippe
P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	
A	Mme PEYSSELON Valérie		
P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	
A	M. POIRIER Frédy		
A	Mme RIFFAUD Samia		
P	M. RIGLET Jean-Luc	SIGNÉ (jusque 13h47)	
A	M. RIOL Pierre		
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	Mme ARCANGER Jacqueline M. MICHEL Louis
A	M. SCHWARTZ Wilfried		
A	M. SOULABAILLE Yann		
A	M. UZENAT Simon		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. VACHELARD Jean-Luc	SIGNÉ	
A	M. VALETTE Charles		
P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	

Présents : 29
Pouvoirs donnés : 35
Absents : 43
Votants : 64

Usagers économiques

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme BARANGER Hélène		
A	Mme BARTEAU Frédérique		
A	M. BODENES Jean-Michel		
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. GAULANDEAU Claude M. LE GAL Philippe
A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
P	M. BONNEFOUS Nicolas	SIGNÉ	M. GUYON Didier
P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	Mme LOUBIERE Delphine Mme GERARD Faustine
A	Mme CHALOT Marion		
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. VAURS Christophe Mme BARANGER Hélène
P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme RAPOSO Sophie Mme CHALOT Marion
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	
P	M. DE PAUL Camille	SIGNÉ	Mme GARCON Agnès Mme DELMOULY Véronique (CT)
P	Mme DELATTRE Flavie	SIGNÉ	Mme GOUIN Véronique

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme DUBOIS Marielle		
A	Mme FISSELIER Maëlle		
A	Mme GARCON Agnès		
A	M. GAULANDEAU Claude		
A	Mme GERARD Faustine		
A	Mme GOUIN Véronique		
P	M. GRELICHE Eric	SIGNÉ	M. VALLEE Mickaël
A	M. GUYON Didier		
A	Mme KERBORIOU Edwige		
P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
A	M. LE GAL Philippe		
A	Mme LOUBIERE Delphine		
A	M. MENIER Jean-René		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	Mme FISSELIER Maëlle Mme BARTEAU Frédérique
A	M. MILLIERAS Christophe		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	Mme DUBOIS Marielle
P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	Mme RAPOSO Sophie		
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	Mme KERBORIOU Edwige Mme BONNEAU Marie-Thérèse
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	M. MENIER Jean-René
A	M. VALLEE Mickaël		
A	M. VAURS Christophe		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	SIGNÉ	M. MILLIERAS Christophe M. BODENES Jean-Michel

Présents : 17
Pouvoirs donnés : 20
Absents : 20
Votants : 37

Usagers non économiques

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme AUBERGER Eliane		
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
A	M. BAYLE Pierre		
P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
A	Mme BESSIN Sabine		
A	Mme BOUVET Françoise		
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. BAYLE Pierre
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. BOTHEREL Eric (CT) M. RIOL Pierre (CT)
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	M. MARCHEGAY David Mme BESSIN Sabine
P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	Mme GERARD Barbara
P	Mme FOURTUNE Marion	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme GERARD Barbara		
A	M. GRANDIERE Jérémy		
P	M. GUERET Jean-Pierre	SIGNÉ	
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	Mme LE FERRAND Maryvonne
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
A	M. HUET Gilles		
P	Mme HUET Solange	SIGNÉ (jusque 12h28)	
A	Mme LE FERRAND Maryvonne		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	Mme BOUVET Françoise
P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
P	M. LEGRET Denis	SIGNÉ	M. MARTIN Lionel
A	M. MARCHEGAY David		
A	M. MARTIN Lionel		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
P	Mme MOATAR Florentina	SIGNÉ	
P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	SIGNÉ	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	M. HUET Gilles
P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	Mme HUET Solange (à partir de 12h28)
P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	

Présents : 27
Pouvoirs donnés : 9
Absents : 10
Votants : 36

État et établissements publics

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme BEAUVAL Anne	SIGNÉ	M. MARTIN Didier Mme FERRACCI Sophie
P	M. BECOUARN Yann	SIGNÉ	Mme HATSCH Valérie M. TRETOUT Olivier
A	M. BERTHIER Emmanuel		
A	Mme BERTRAND Julie		
A	M. BOILEAU Fabien		
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. SUDRY Fabien M. LESTOILLE Jean-Pierre
R	Mme BUCCIO Fabienne R. par M. Jean-Rémi DUPRAT	SIGNÉ	
P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	M. JALLET Sébastien M. DALLES Bruno
A	M. DALLES Bruno		
R	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Estelle RONDREUX	SIGNÉ	M. MAILHOS Pascal M. DUPUY Paul-Henry
A	M. DUPUY Paul-Henry		
P	Mme ENGSTROM Régine	SIGNÉ	M. LEGENDRE Rodolphe
A	Mme FERRACCI Sophie		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
R	M. FISSE Eric R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	M. LEBAS Olivier M. STOUIMBOFF Michel
A	M. GARCIA Pierre		
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. BERTHIER Emmanuel M. GARCIA Pierre
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	M. MULLIEZ Stéphane M. SPECQ Bertrand
A	Mme HATSCH Valérie		
A	M. JALLET Sébastien		
A	M. LEBAS Olivier		
A	M. LEGENDRE Rodolphe		
P	M. LEIBREICH Johann	SIGNÉ	
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
R	M. MICHEL Frédéric R. par Pierre PITON	SIGNÉ	
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARTIN Didier		
R	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	SIGNÉ	M. PUYRAZAT Michel Mme BERTRAND Julie

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. MULLIEZ Stéphane		
P	Mme PERTHUISOT Johanne	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
R	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	M. BOILEAU Fabien M. VINCENT Patrick
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel		
A	M. SUDRY Fabien		
A	M. TRETOUT Olivier		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		

Présents : 16
Dont représentés : 8
Pouvoirs donnés : 22
Absents : 22
Votants : 38

MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	
TOTAL	175

Présents : 89
Dont représentés : 8
Pouvoirs donnés : 86

Assistants de droit

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
A	M. DINGREMONT Benoît	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	Mme MONNIER Véronique	

Participaient également

	NOM	ÉMARGEMENT
P	Mme BOUTS Audrey <i>Journaliste Horizons Loiret - Loiret Agricole et Rural</i>	SIGNÉ
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
P	M. DE LESPINAY Josselin	SIGNÉ
P	M. FEUILLET Christian	SIGNÉ
P	Mme GARDE Coline	SIGNÉ
P	M. JEGOU Jean-Luc <i>Directeur général des Services</i>	SIGNÉ
P	M. LARROQUE Alexandre <i>Stagiaire à la préfecture du Loiret (Administrateur des affaires maritimes en formation)</i>	SIGNÉ
P	M. LENOIR Adrien	SIGNÉ
P	M. BRIAND Nolwenn	SIGNÉ